



Agriculture et agroalimentaire Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada et treize autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-1

ISBN 0-660-61448-0

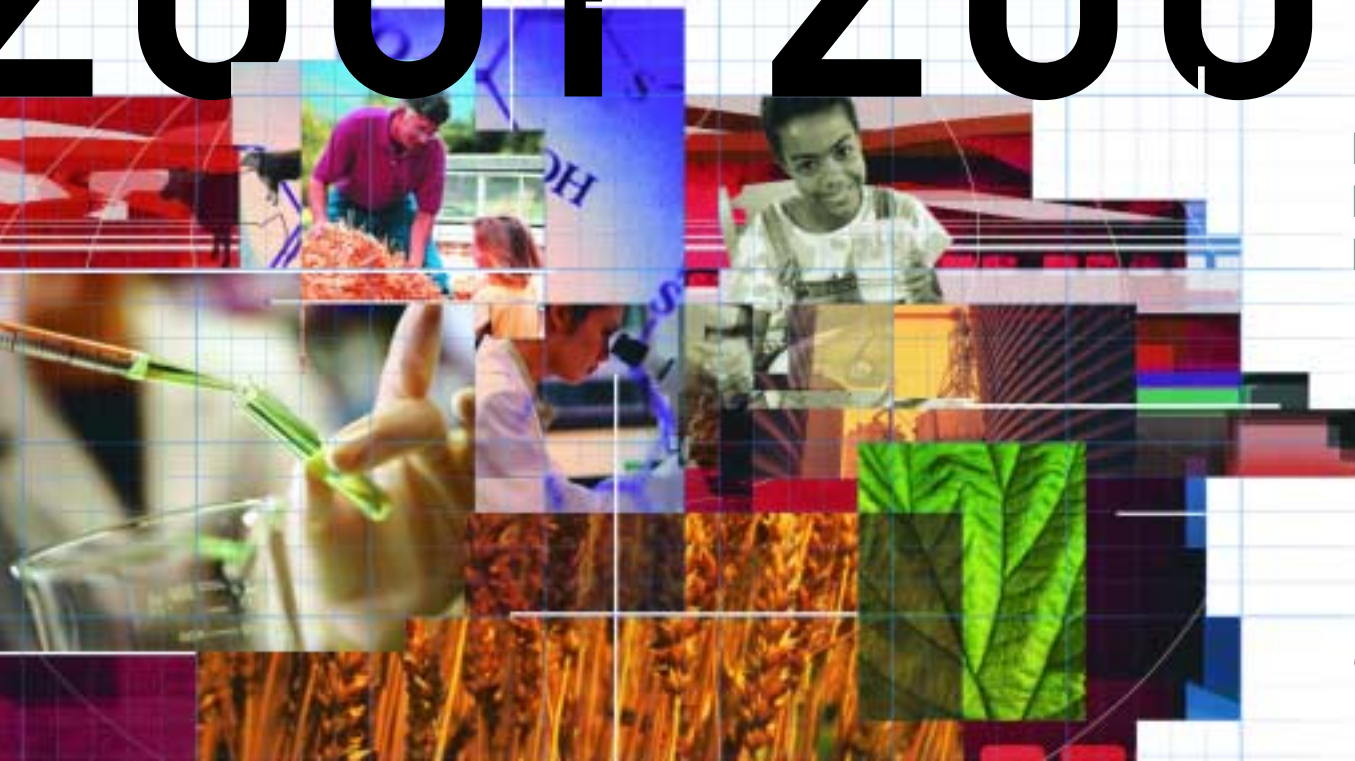


BUDGET DES
DÉPENSES

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

2001 2002

RAPPORT SUR
LES PLANS ET
LES PRIORITÉS



Canada

BUDGET DES
DÉPENSES

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

2001 2002

RAPPORT SUR
LES PLANS ET
LES PRIORITÉS

Canada 

Table des matières

SECTION I : MESSAGES

- 4 Message du ministre
- 6 Message du secrétaire d'État
- 8 Déclaration de la direction

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

- 10 Quoi de neuf
- 10 Notre vision
- 10 Notre mandat
- 10 Cadre de fonctionnement
- 13 Nouveaux secteurs d'activité
- 16 Approche de gestion intégrée
- 17 Dépenses prévues du Ministère

SECTION III : ACTIVITÉS, RÉSULTATS ET PLANS MINISTÉRIELS

- 18 Sécurité du système alimentaire
- 23 Santé de l'environnement
- 27 Innovations propices à la croissance

SECTION IV : INITIATIVES HORIZONTALES

- 32 Partenariat rural canadien
- 37 Secrétariat aux coopératives

SECTION V : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

- 38 Tableau 5.1 Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation –
Tableau de concordance financière avec le Budget principal
des dépenses 2000-2001
- 38 Tableau 5.2 Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité
- 39 Tableau 5.3 Renseignements sur les dépenses des grands projets
d'immobilisations
- 40 Tableau 5.4 Sommaire des paiements de transfert
- 41 Tableau 5.5 Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- 42 Tableau 5.6 Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles
- 44 Tableau 5.7 Coût net du programme pour l'année budgétaire (2001-2002)
- 44 Tableau 5.8 Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel –
État des résultats
- 45 Tableau 5.9 Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel –
État de l'évolution de la situation financière
- 45 Tableau 5.10 Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel –
Utilisation prévue des autorisations

SECTION VI : INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

- 46 Conseil national des produits agricoles
- 52 Agence canadienne du pari mutuel
- 53 Stratégie de développement durable
- 60 Organigramme d'AAC
- 61 Lois
- 62 Personnes-ressources et sites Internet

Message du ministre

Je suis fier de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour 2001-2002. Ce document expose clairement aux Canadiens et au secteur les questions clés qui seront au cœur de nos activités les 12 prochains mois.

Le rapport de cette année revêt une importance particulière. C'est l'un des premiers documents officiels qui fait état des nouveaux secteurs d'activité du Ministère : **la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et les innovations propices à la croissance.**

L'agriculture et l'agroalimentaire demeure l'un des secteurs les plus importants de l'économie du Canada. Il emploie un Canadien sur sept, génère plus de 8 p. 100 de notre produit intérieur brut, contribue à notre balance commerciale et constitue l'épine dorsale de bon nombre de nos collectivités rurales. Les agriculteurs et les transformateurs jouent un rôle déterminant dans la croissance économique au Canada.

Dans le discours du Trône 2001, le gouvernement s'est engagé à aider le secteur agricole du Canada à dépasser la simple gestion de crises. Pour cela, nous devons nous consacrer, de concert avec les provinces et les intervenants du secteur, à élaborer des outils intégrés de gestion des risques. Ces outils seront conçus, d'une part, pour aider les agriculteurs à gérer les risques financiers et environnementaux ainsi que ceux liés à la salubrité des aliments à la ferme et, d'autre part, pour leur ouvrir des possibilités de diversification, de croissance fondée sur la valeur ajoutée ainsi que de nouveaux investissements.

Ces outils sont nécessaires pour réussir au 21^e siècle puisque le secteur est en pleine mutation. Sous l'effet de facteurs comme la mondialisation, les progrès de la science et de la technologie, le commerce électronique et les tendances à la consommation, le secteur devient bien plus qu'un simple pourvoyeur d'aliments. Le secteur améliore la qualité et la salubrité des produits



LYLE VANCLIEF

traditionnels d'alimentation humaine et animale et pénètre de nouveaux marchés nationaux et internationaux. De nouveaux produits, comme les nutraceutiques destinés à l'industrie pharmaceutique, les aliments fonctionnels pour le secteur des produits de santé, l'éthanol et le bio-diesel pour l'industrie de l'énergie, les produits industriels de grande valeur destinés à l'industrie chimique et les panneaux muraux de l'industrie de la construction ne sont que quelques-uns des produits de l'économie nationale et internationale, qui profiteront aux régions agricoles et rurales.

Le secteur répond aux demandes des consommateurs. Et les consommateurs d'aujourd'hui veulent l'assurance que leurs aliments sont salubres et de qualité. Ils veulent en connaître la teneur et la façon dont ils ont été produits. Ils veulent des aliments produits d'une façon respectueuse de l'environnement. Parallèlement, les agriculteurs ont besoin des outils appropriés qui garantiront leur stabilité financière.

C'est en tenant compte de ces défis et de ces possibilités qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada a créé trois nouveaux secteurs d'activité intégrés, voués chacun à des objectifs particuliers qui aideront le secteur à prospérer tout en répondant aux demandes des consommateurs.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2001-2002 montre comment Agriculture et Agroalimentaire Canada se propose de s'employer avec le secteur, les provinces et d'autres partenaires à bâtir une industrie qui jouira de la renommée mondiale de grand pourvoyeur de produits alimentaires et d'autres produits d'origine agricole, salubres et de grande qualité, fabriqués selon des méthodes écologiques et économiques.

Le Ministère est déterminé à aider le secteur à relever avec succès ses défis, à saisir les nouvelles possibilités d'affaires et à accroître sa contribution traditionnelle à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.



Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Message du secrétaire d'État au Développement rural

Les collectivités rurales et éloignées du Canada apportent une contribution appréciable à la qualité de vie générale qu'offre le Canada. Depuis août 1999, j'ai le privilège d'être le champion des dossiers des affaires rurales et des coopératives au nom du gouvernement fédéral. Le Secrétariat rural, dont l'administration se trouve à AAC, coordonne le Partenariat rural canadien (PRC) qui comprend 29 ministères et organismes fédéraux. Également situé à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le Secrétariat aux coopératives joue un rôle de coordination pour faciliter l'interaction avec le gouvernement fédéral.

Au cours du prochain exercice, nous comptons mettre à contribution les réalisations importantes de 2000-2001.

Le fait saillant de la dernière année a été la Conférence rurale nationale dont j'ai été l'hôte en avril 2000. Près de 500 Canadiens, la plupart des collectivités rurales et éloignées de chaque province et de chaque territoire, se sont réunis pour échanger de l'information et discuter de questions qui touchent leurs collectivités. En mai, nous avons présenté le premier Rapport annuel au Parlement sur les régions rurales du Canada, *Travailler ensemble au sein du Canada rural*. Ce rapport fournit des précisions sur plus de 500 initiatives fédérales qui contribuent au développement des collectivités rurales et éloignées.

À partir des contributions des citoyens à la Conférence rurale nationale, nous avons élaboré un Plan d'action pour le Canada rural qui orientera nos activités futures. Ce plan comprend plus de 50 exemples de mesures que le gouvernement entreprendra pour prendre en charge les questions cernées par les Canadiens des régions rurales, y compris des dossiers d'importance comme l'incitation des jeunes à assumer des rôles de meneurs et l'amélioration de l'infrastructure des télécommunications dans les régions rurales et éloignées.

En 2001-2002, nous chercherons à renouveler le PRC ainsi que son volet Dialogue rural, par la tenue de quatre conférences régionales et d'autres manifestations dans l'ensemble du pays;



ANDY MITCHELL

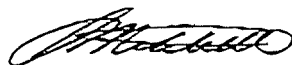
de plus, nous publierons une version étoffée du bulletin *Le Temps rural*. Nous présenterons également un deuxième Rapport annuel au Parlement. La lentille rurale s'est avérée un outil puissant qui rend le gouvernement fédéral mieux apte à fournir des programmes qui donnent de bons résultats dans les collectivités rurales et éloignées.

Le discours du Trône de 2001 montre que le gouvernement continuera d'appliquer la lentille rurale pour que les collectivités et les citoyens puissent contribuer à bâtir notre pays. Le gouvernement veut que toutes les collectivités, urbaines, rurales, nordiques ou éloignées, profitent des avantages qu'apporte notre prospérité et aient la chance d'apporter leur contribution. L'innovation, la croissance et le développement dans tous les pans de notre économie, y compris nos secteurs de l'agriculture et des ressources ainsi que nos industries de fabrication et de services, seront parmi les priorités du gouvernement.

Le gouvernement fera également de son mieux pour qu'actions et programmes soient coordonnés de façon à aider à trouver des solutions locales aux problèmes locaux.

Le discours du Trône confirme également l'engagement du gouvernement à veiller à ce que les Canadiens, y compris ceux des collectivités rurales et éloignées, possèdent les compétences nécessaires au succès dans une économie du savoir. En 2001-2002, le Secrétariat rural continuera à concourir au respect des engagements en matière de résultats clés de tous les ministères et organismes, notamment des nouveaux secteurs d'activité d'AAC. Il y parviendra, par exemple, par ses liens avec les politiques et les programmes agricoles, ainsi que par la gestion de l'Initiative canadienne pour les collectivités rurales agricoles (ICCRA) et du Service canadien d'information rurale (SCIR).

Ce rapport sur les plans et les priorités, conjugué au Plan d'action pour le Canada rural, montre comment le gouvernement du Canada travaillera avec les Canadiens des régions rurales et éloignées en 2001-2002 pour les aider à concrétiser leurs objectifs d'avenir.



Andy Mitchell

Secrétaire d'État (Développement rural)

(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

Déclaration de la direction

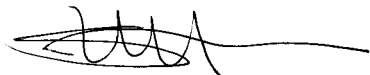
Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2001-2002 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À notre connaissance, les renseignements :

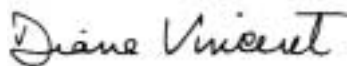
- décrivent fidèlement le mandat et les plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation;
- sont conformes à la politique, aux directives et aux principes de divulgation du Conseil du Trésor;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de solides systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Nous sommes satisfaits des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le *Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation* (CPRR), sur lequel s'appuie le document et qui sert à rendre compte des résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.



Samy Watson
Sous-ministre



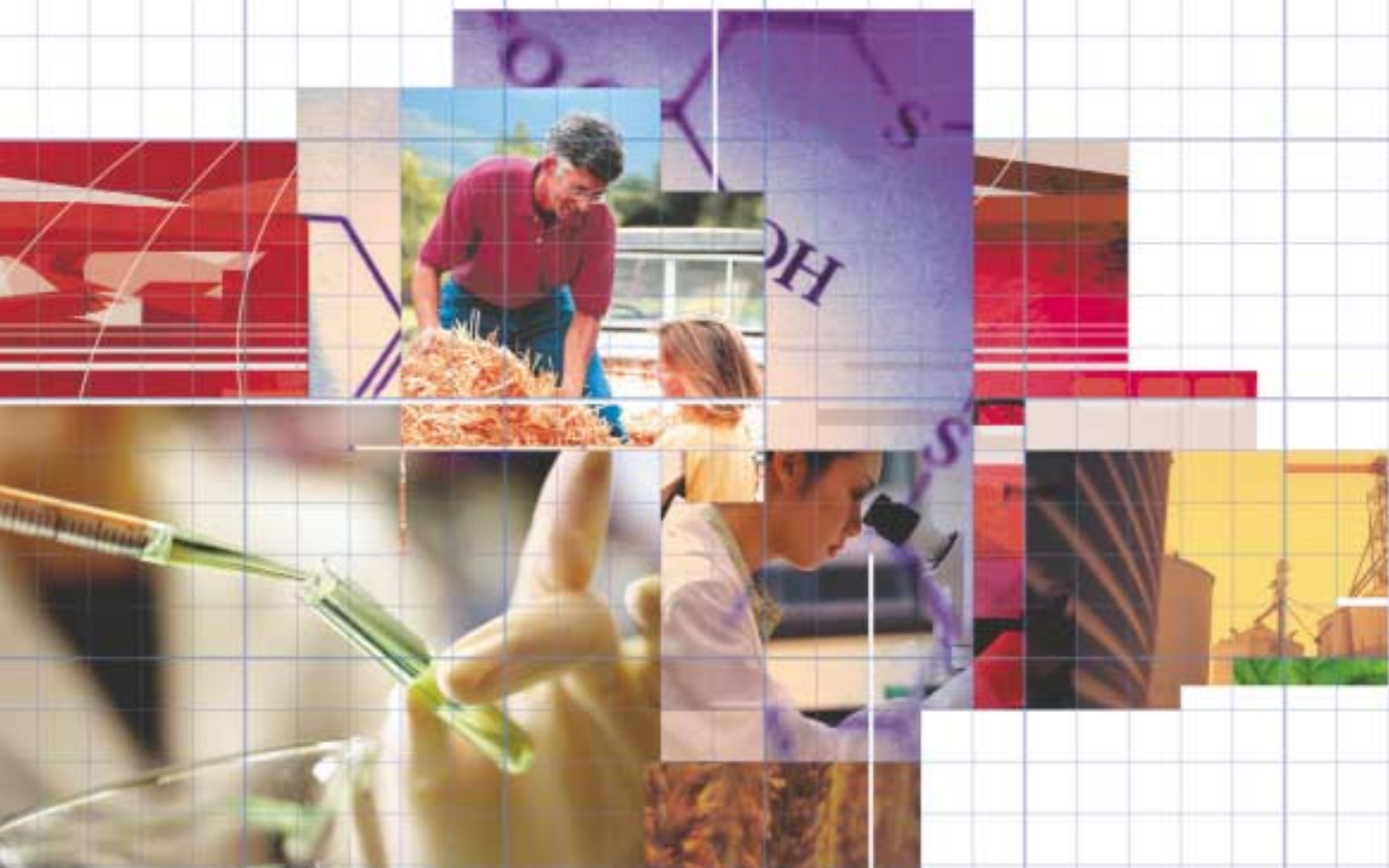
Diane Vincent
Sous-ministre déléguée



SAMY WATSON



DIANE VINCENT



Vue d'ensemble

QUOI DE NEUF

Dans son discours du Trône du 30 janvier, le gouvernement déclare qu'il appuiera le secteur agricole canadien pour qu'il aille au-delà de la simple gestion de crises. Cela entraînera une plus grande diversification et une croissance fondée sur la valeur ajoutée, une multiplication des investissements et des emplois, une meilleure utilisation des sols ainsi que des normes élevées en matière de protection de l'environnement et de salubrité alimentaire.

Pour honorer l'engagement du gouvernement et pour que notre secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire demeure innovateur, compétitif et sensible aux besoins changeants des agriculteurs et des consommateurs, le Ministère a redéfini ses secteurs d'activité et les principaux engagements en matière de résultats pris envers les Canadiens.

NOTRE VISION DU SECTEUR CANADIEN DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Être un secteur innovateur et compétitif, dont les partenaires s'emploient ensemble à faire d'AAC le chef de file mondial dans la production d'aliments et d'autres produits agricoles et dans la prestation de services afin de combler les besoins généraux des consommateurs tout en respectant l'environnement et en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens.

NOTRE MANDAT

Fournir de l'information, faire de la recherche, offrir des technologies et mettre en place des politiques et des programmes qui permettront d'assurer la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et les innovations propices à la croissance.

CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est un grand moteur de croissance et de prospérité au Canada.

Les Canadiens achètent chaque année 100 milliards de dollars de produits agroalimentaires du secteur, alors que les consommateurs étrangers en acquièrent une quantité annuelle supplémentaire de 20 milliards de dollars.

C'est la deuxième industrie primaire et manufacturière en importance au pays et elle crée un emploi sur sept. Le secteur assure aux consommateurs de l'étranger et aux 32 millions de Canadiens des aliments et autres produits d'origine agricole sains et respectueux de l'environnement.

Les agriculteurs canadiens produisent plus de 32 milliards de dollars de produits agricoles chaque année et assument la gérance de 68 millions d'hectares de terres agricoles dans chaque région du pays.

du Ministère

Le milieu où évolue le secteur est en pleine mutation:

- Les marchés mondiaux pour de nouveaux produits agroalimentaires sont en expansion, ce qui ouvre aux agriculteurs et aux transformateurs d'énormes possibilités de diversification de leurs sources de revenu et contribue à la durabilité des collectivités rurales en intensifiant l'activité économique.
- Les agriculteurs cherchent des façons novatrices de contrer les obstacles (financiers, environnementaux et ceux associés à la salubrité des aliments à la ferme) à la croissance, la prospérité et la capacité de répondre aux attentes élevées des consommateurs.
- Les consommateurs réclament des denrées spécialisées, et nombre d'entre eux veulent savoir où et comment les aliments qu'ils consomment ont été produits et transformés. Ils s'attendent qu'on leur offre des produits

alimentaires répondant aux normes de salubrité et de qualité les plus élevées.

- Aujourd'hui plus que jamais ils veulent l'assurance que l'on gère l'environnement pas seulement en fonction de l'immédiat, mais aussi en fonction des générations futures.
- L'agriculture aura toujours à surmonter de nouvelles difficultés, depuis les marchés alimentaires en évolution jusqu'aux conditions météorologiques extrêmes et aux perpétuels changements des tendances de la consommation. Alors, pour que le secteur puisse prospérer et soit en mesure de répondre aux besoins des consommateurs, il nous faut trouver de meilleurs moyens de l'aider à gérer à la ferme les risques liés aux conditions financières, à l'environnement et à la salubrité des aliments, et améliorer notre capacité d'innover et de développer des marchés pour de nouveaux produits.

Les sciences de la vie peuvent aider notre secteur agricole et agroalimentaire à moduler sa croissance et à répondre à ces tendances.

L'économie des sciences de la vie est un concept qui consiste à utiliser nos connaissances du vivant pour créer de nouveaux bioproduits pour les agriculteurs et leur ouvrir des horizons.

À titre de remplacement des combustibles fossiles non renouvelables, les nouvelles technologies ont permis de mettre au point des bio-carburants tels que l'éthanol tiré du maïs ou encore, plus récemment, des déchets agricoles, et le bio-diésel fabriqué à partir du soja ou du canola.

L'agriculture canadienne est aussi en voie de devenir une source croissante pour les nutraceutiques, les produits biopharmaceutiques, les matériaux de construction, les matières plastiques et même les produits ménagers (ex. : le papier fait de paille de blé et l'encre fabriquée à partir du lin et du canola).

Les recherches en génétique et les rapides progrès réalisés dans le domaine des sciences de la vie débouchent sur des moyens d'augmenter la productivité, de résoudre les problèmes environnementaux, d'accroître la salubrité des aliments et leurs effets bénéfiques sur la santé et de combler de nouveaux besoins sur le marché.

En adoptant de nouvelles technologies et en perçant les nouveaux marchés, le secteur sera en meilleure position pour faire face à l'avenir, car les agriculteurs et les Canadiens habitant les régions rurales pourront diversifier leurs sources de revenu et réduire leur vulnérabilité aux inévitables cycles des denrées.

Les défis qu'a à relever AAC sont les suivants :

- s'assurer que les agriculteurs ont les outils nécessaires pour affronter les risques et que tous les aliments canadiens sont produits, transformés et distribués de façon à ce qu'ils soient salubres et sûrs pour les consommateurs;
- répondre aux préoccupations relatives à l'impact de l'agriculture sur l'environnement;
- multiplier les efforts du Canada en vue de produire des denrées alimentaires et des articles non alimentaires novateurs, à base de produits agricoles.

Dans cette optique, nous travaillerons de concert le secteur agricole et agroalimentaire, l'un des secteurs les plus innovateurs et les plus dynamiques au pays, à rehausser la qualité de vie des Canadiens.

Il nous faudra notamment faire fond sur les sciences pour nous attaquer aux dossiers relatifs à la salubrité des aliments et à la protection de l'environnement à la ferme, ainsi que pour satisfaire à la demande accrue d'information digne de foi sur la salubrité des aliments.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), avec la collaboration des intervenants, mettra en œuvre sa deuxième stratégie de développement durable en vue de promouvoir une plus grande prise de conscience des problèmes écologiques et une meilleure gestion de l'environnement. Cela permettra de convaincre davantage les consommateurs que les aliments qu'ils mangent ont été produits de manière à avoir le minimum d'effets sur le milieu et à ne pas épuiser la base de ressources.

Nous continuerons de travailler avec nos collègues provinciaux et territoriaux, les agriculteurs et l'industrie agroalimentaire à raffermir notre position sur le marché en faisant du Canada le chef de file dans la production écologique des produits agroalimen-

taires les plus novateurs et les plus sûrs au monde, et nous inciterons les consommateurs, les citoyens et les groupes d'intérêt à en faire autant.

Agissant de concert avec toutes les parties concernées, le Ministère s'est engagé à investir judicieusement dans l'innovation afin d'aider le secteur à exploiter les énormes possibilités qui s'offriront à lui dans l'avenir. Accroître notre capacité d'innover et de découvrir, attirer une main-d'œuvre qualifiée et des capitaux et diversifier nos produits et nos débouchés figurent parmi nos principales priorités.

Le Secrétariat rural assure actuellement la direction et la coordination horizontale des dossiers ruraux. Des ministères et organismes fédéraux lui prêtent main-forte pour réaliser la promesse faite par le gouvernement à la population rurale d'améliorer sa qualité de vie. Pour sa part, le Secrétariat aux coopératives soutient, coordonne et met en œuvre les politiques visant à favoriser le développement des coopératives au Canada.

Le fruit de notre travail sera un cadre stratégique intégré qui englobera la gestion des risques liés aux conditions financières, à l'environnement et à la salubrité des aliments, ainsi que les stratégies commerciales, scientifiques, de marketing et



d'investissement, afin de nous procurer un avantage concurrentiel qui nous permettra de conserver nos marchés existants et d'en conquérir de nouveaux. En faisant du Canada le chef de file mondial en matière d'innovation, d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments, et de respect de l'environnement, nous pouvons stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

NOUVEAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ
Les occasions sont nombreuses de tirer parti de nouvelles tendances de la consommation ou de percer de nouveaux marchés. Une approche nationale s'impose donc pour faire du Canada le chef de file mondial dans le domaine de la production et de la transformation écologiques de denrées alimentaires salubres. En faisant fond sur la réputation d'excellence de la marque Canada, nous bénéficierons d'un avantage concurrentiel, au pays et à l'étranger, tant sur les marchés existants que sur les marchés nouveaux et en expansion.

Or, pour aider le secteur à saisir les multiples occasions qui s'offriront à lui dans l'avenir, le Ministère a passé en revue ses stratégies et les résultats clés qu'il se propose d'atteindre.

Cette démarche a conduit à redéfinir nos secteurs d'activité. Ces derniers fournissent le cadre à l'intérieur duquel le Ministère

fait rapport au Parlement et aux organismes centraux sur ses plans, ses dépenses et son rendement.

Nous avons défini les objectifs de nos grands secteurs d'activité en ces termes :

- **Sécurité du système alimentaire** —
Faire du Canada le chef de file mondial pour ce qui est de la production, de la transformation et de la distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et préférences des consommateurs. La sécurité globale du secteur agricole et agro-alimentaire, dont les principaux ingrédients sont une saine gestion des risques financiers, la salubrité des aliments et la confiance des consommateurs, constitue un domaine hautement prioritaire.
- **Santé de l'environnement** —
Faire du Canada le chef de file mondial pour ce qui est d'utiliser les ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
- **Innovations propices à la croissance** —
Favoriser l'innovation afin de faire du Canada le chef de file mondial dans la production d'aliments et d'autres produits agricoles et dans la prestation de services connexes, de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.



« L'AGRICULTURE EST RICHE D'UN HÉRITAGE INTIMEMENT LIÉ AU PASSÉ DE NOTRE PAYS, MAIS C'EST AUSSI UN SECTEUR QUI A TOUJOURS ÉTÉ À L'AVANT-GARDE — UN SECTEUR DONT LE DYNAMISME REPOSE NON SEULEMENT SUR L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET LE DUR LABEUR, MAIS AUSSI SUR LA SCIENCE ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES. »

LYLE VANCLIEF
CONFÉRENCE DU CONSEIL
BIOSCIENTIFIQUE D'OTTAWA,
LE 5 DÉCEMBRE 2000

Ces trois grands axes servent de fondement à notre plan d'activités ministériel et s'alignent sur la priorité ultime du gouvernement qui consiste à procurer à tous les Canadiens la meilleure qualité de vie possible. Ils fournissent aussi au Ministère une ligne d'action bien claire et définissent les priorités qui canalisent ses activités vers les besoins les plus pressants.

AAC a établi pour chacun d'eux ses principaux engagements en matière de résultats ainsi que des stratégies pour les réaliser. Les mesures à prendre pour atteindre ces résultats seront confirmées dès le début du nouvel exercice financier.

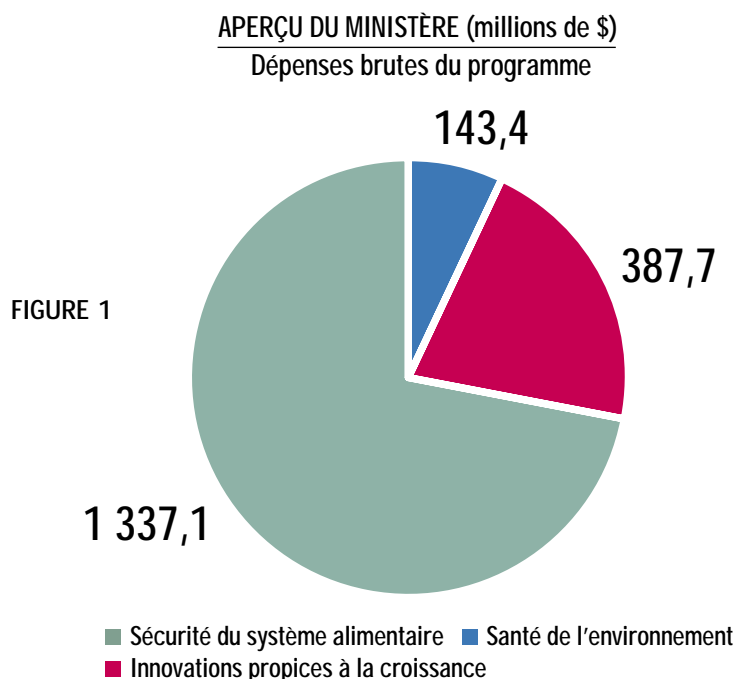
Pour assurer « la meilleure qualité de vie possible à l'ensemble de la population canadienne », il faut tenir compte de façon équilibrée des divers facteurs économiques, écologiques et sociaux en jeu. Agriculture et Agroalimentaire Canada applique actuellement des politiques qui intègrent les stratégies de gestion des risques liés aux conditions financières, à l'environnement et à la salubrité des aliments à la ferme, et les stratégies commerciales, scientifiques, de marketing et d'investissement.

L'avènement d'un secteur innovateur et compétitif, dont les divers intervenants travaillent

main dans la main, donneront le ton à l'échelle du globe dans la production d'aliments et d'autres produits agricoles et dans la prestation de services connexes. Les agriculteurs et les transformateurs qui répondent aux besoins globaux des consommateurs dans le respect de l'environnement contribueront à offrir à l'ensemble de la population canadienne la meilleure qualité de vie possible.

Les quatre tableaux¹ suivants donnent un aperçu de la répartition du financement pour 2001-2002 par rapport aux nouveaux secteurs d'activité. La plus grande partie du financement du Ministère pour 2001-2002 a été allouée à la sécurité du système

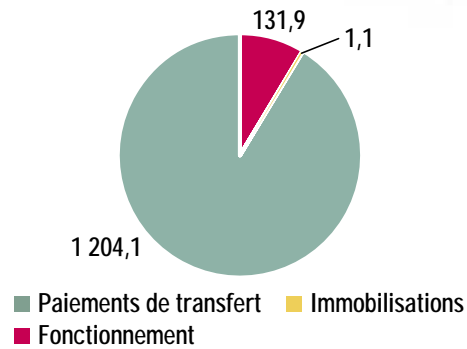
alimentaire (71 p. 100), suivie par les innovations propices à la croissance (21 p. 100) et la santé de l'environnement (8 p. 100). Plus de 90 p. 100 des ressources destinées au secteur d'activité Sécurité du système alimentaire sont constituées de transferts de paiements aux autres intervenants, y compris aux agriculteurs et aux provinces. La majorité des ressources allouées aux secteurs Innovations propices à la croissance et Santé de l'environnement sont destinées aux coûts de fonctionnement (68 p. 100 et 80 p. 100 respectivement) en raison du fort coefficient de main-d'œuvre de ces secteurs d'activité.



¹ Cette attribution, fondée sur la répartition initiale des ressources du Ministère pour les années à venir, sera ajustée à mesure que les activités évolueront, afin d'obtenir les résultats désirés pour chaque secteur.

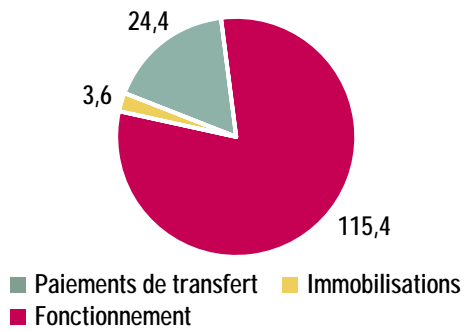
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE (millions de \$)

FIGURE 2



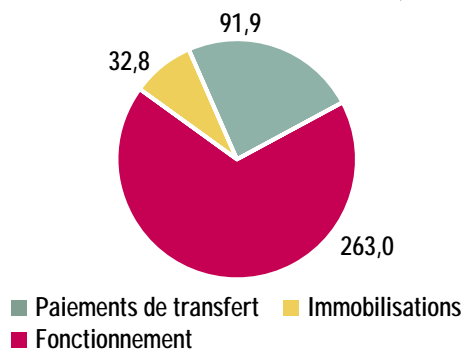
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT (millions de \$)

FIGURE 3



INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE (millions de \$)

FIGURE 4



APPROCHE DE GESTION INTÉGRÉE

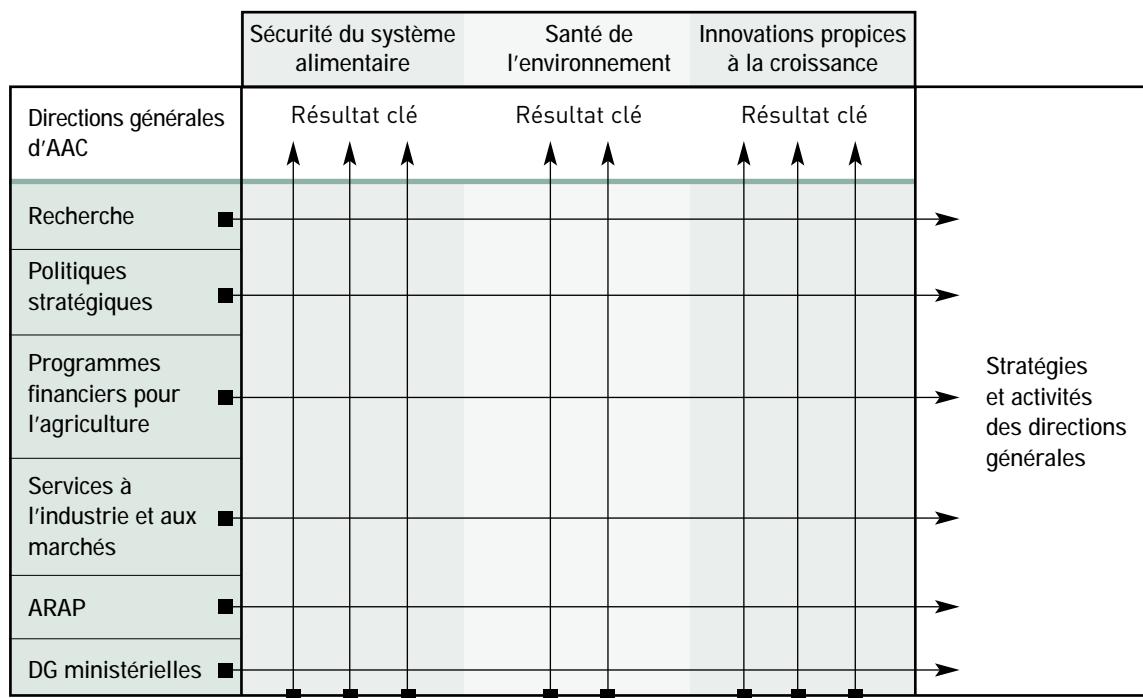
Étant donné la complexité et le caractère concurrentiel du monde actuel, peu de problèmes peuvent être résolus unilatéralement ou dans une seule discipline. En effet, pour régler la plupart des problèmes, il faut adopter une démarche multidisciplinaire et tenir compte d'un large éventail de facteurs sociaux, environne-

mentaux et économiques. De plus, il faut nouer des partenariats et collaborer avec de nombreux intervenants et instances.

En raison de la complexité croissante du milieu dans lequel le Ministère évolue, AAC a adopté une démarche intégrée et globale face à la gestion, à la planification et à la reddition de comptes en fonction de ses trois secteurs

d'activité principaux et de ses principaux engagements en matière de résultats. Comme l'indique la figure 5, les secteurs d'activité et les résultats principaux recourent la structure organisationnelle du Ministère et offrent un point de convergence pour les stratégies et les activités des directions générales.

**FIGURE 5
APPROCHE DE GESTION INTÉGRÉE**



DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE

Le tableau suivant résume le plan de dépenses du Ministère jusqu'au 31 mars 2004.

(millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	2 335,9	1 868,2	1 749,5	1 196,7
Moins : recettes disponibles	34,2	36,6	37,0	37,0
Total du Budget principal des dépenses	2 301,7	1 831,6	1 712,5	1 159,7
Rajustements **	186,2	2,0	41,0	39,6
Dépenses nettes prévues	2 487,9*	1 833,6	1 753,5	1 199,3
Moins : recettes non disponibles	25,5	25,5	25,5	25,5
Plus : Coût des services reçus sans frais	33,5	33,2	32,9	32,2
Coût net du programme	2 495,9	1 841,3	1 760,9	1 206,0
Équivalents temps plein	5 412	5 404	5 363	5 363

* Correspond aux prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements de 2000-2001 correspondent aux mandats spéciaux du gouverneur général, au budget supplémentaire des dépenses et aux transferts d'affectation du Conseil du Trésor. Les rajustements de 2001-2002 à 2003-2004 correspondent aux initiatives pour lesquelles le Ministère peut demander au plus le montant indiqué en présentant un budget supplémentaire des dépenses, une fois les initiatives approuvées.

Nota : Les dépenses prévues correspondent aux fonds déjà approuvés dans le plan financier du gouvernement.

Activités, résultats et plans

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

OBJECTIF

Faire du Canada le chef de file mondial dans la production, la transformation et la distribution d'aliments sains et sûrs qui répondront aux besoins et aux préférences des consommateurs.

STRATÉGIES

AAC mise sur les moyens suivants pour atteindre cet objectif :

- renforcer la compétitivité de notre secteur agricole et agroalimentaire en travaillant avec nos partenaires à mieux gérer les risques grâce à la mise au point et à la promotion de meilleurs programmes de protection du revenu et d'autres outils de gestion du risque;
- rendre plus efficient le fonctionnement des marchés intérieur et extérieur en négociant des règles équitables, en réglant les différends commerciaux, en éliminant les obstacles à la mise en marché et en maintenant les débouchés au

profit du secteur agricole et agroalimentaire canadien;

- prévoir et comprendre les attitudes des consommateurs, et en tenir compte dans les politiques et programmes de façon à rehausser le niveau de confiance de ces derniers.

INTRODUCTION

La sécurité globale du secteur agricole et agroalimentaire, dont les principaux ingrédients sont une saine gestion des risques financiers, la salubrité des aliments et la confiance des consommateurs, constitue un domaine hautement prioritaire.

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien est reconnu comme un leader dans la production d'aliments sains et de haute qualité à l'aide de pratiques écologiques. De plus, les agriculteurs souhaitent continuer de se diversifier pour tirer profit des nouvelles tendances à la consommation et percer de nouveaux marchés.

Nous avons besoin à la fois de politiques agricoles et agro

alimentaires et de pratiques de production et de transformation fondées sur la science et l'innovation pour être en mesure d'intégrer notre approche de la gestion des risques liés au revenu, à l'environnement et à la salubrité des aliments à la ferme. Elles se traduiront par une plus grande confiance des consommateurs et un meilleur accès des produits canadiens aux marchés.

DÉFIS

Les faibles prix internationaux des denrées se traduisent par des revenus moindres pour les agriculteurs. Pour rendre les marchés mondiaux plus prévisibles et y réduire les distorsions, des règles commerciales justes et claires sont nécessaires. Au pays, les agriculteurs et les transformateurs ont besoin de politiques et de structures de marché qui favorisent l'efficacité et l'équité.

Les fluctuations des revenus se trouvent accentuées par les intempéries, les catastrophes, les ravageurs et les maladies des

tats ministériels

plantes et des animaux. Il est essentiel de veiller à ce que la

gestion des risques – production, conditions financières et environnement – s’améliore au sein du secteur, et à ce que les risques pour la salubrité et la fiabilité des aliments soient efficacement gérés, de façon à améliorer la sécurité du système agricole et agroalimentaire dans son ensemble.

L'économie des sciences de la vie offre d'excellentes possibilités de mise au point de nouveaux produits alimentaires et non alimentaires d'origine biologique destinés aux marchés des matières intermédiaires et de la consommation. En utilisant les sciences de la vie comme tremplin pour l'innovation et la croissance, notre système agricole et agroalimentaire sera en mesure de répondre à la demande des citoyens et des consommateurs à travers le monde.

Des enjeux tels que l'utilisation des pesticides, les productions animales intensives, la santé des animaux et la qualité de

l'eau amènent les consommateurs, au pays et à l'étranger, à se poser des questions au sujet des aliments qu'ils achètent et de l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Ils veulent l'assurance que leurs aliments sont salubres, nutritifs et produits de manière écologique.

Beaucoup d'agriculteurs prennent des mesures pour s'attaquer aux risques environnementaux dans leur exploitation et mettent en œuvre des systèmes de salubrité des aliments à la ferme.

Le gouvernement doit poursuivre son approche nationale coordonnée de la réglementation. Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Environnement Canada assument tous des responsabilités au chapitre de l'établissement des normes nationales en matière de salubrité des aliments et de protection de l'environnement. AAC doit donner aux agriculteurs les moyens de respecter ces normes nationales. Nous avons besoin de programmes axés sur la ferme qui

offrent de l'information détaillée sur les pratiques agricoles, et aussi d'un moyen de surveiller les risques potentiels afin de pouvoir intervenir pour atténuer les problèmes. De tels systèmes faciliteront des réponses mieux ciblées et rendront notre action plus efficace.

Très bientôt, le suivi des produits dès leur origine et à toutes les étapes du système alimentaire sera exigé pour rassurer les consommateurs quant à la sécurité de ce dernier. Par exemple, les producteurs d'aliments à base de fèves de soja de l'Ontario accèdent au marché japonais en vendant des produits qui ont préservé leur identité. Quelques producteurs de blé reçoivent des prix élevés en vendant du grain ayant gardé son identité aux boulangeries Warbuton, au Royaume-Uni.

La gestion des risques, l'accès aux marchés et la confiance des consommateurs se conjuguent pour répondre à toutes ces demandes, et ces trois volets ont une assise commune : de solides données scientifiques.

RÉACTION D'AAC

Gestion des risques —

Le résultat souhaité est un secteur agricole et agroalimentaire capable de gérer tous les risques liés aux conditions financières, à l'approvisionnement, aux marchés, à la santé et à l'environnement. La compétitivité du secteur se trouve renforcée lorsqu'il s'allie à ses partenaires pour mieux gérer les risques grâce à la mise au point et à la promotion de meilleurs programmes de protection du revenu et d'autres outils de gestion du risque. Les mesures suivantes vont dans ce sens :

- élaborer des cadres de gestion intégrée des risques à la ferme qui tiennent compte des risques liés au revenu, à l'environnement et à la salubrité des aliments, tout en améliorant notre compétitivité sur les marchés intérieur et extérieur;
- rechercher, mettre au point et diffuser des pratiques exemplaires et des outils de gestion du risque à l'intention des agriculteurs, des transformateurs et des consommateurs;
- consulter les intervenants afin de nouer et de faciliter des alliances stratégiques propres à renforcer la capacité de gestion des risques du secteur.

Accès sûr aux marchés —

Le résultat souhaité est un accès sûr aux marchés intérieur et extérieur pour les produits agricoles canadiens. L'efficacité de ces marchés se trouve renforcée par la négociation de règles justes, le règlement des différends commerciaux, la levée des obstacles au commerce et le maintien des débouchés pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Les mesures suivantes visent à obtenir ce résultat :

- déterminer et analyser les obstacles au fonctionnement efficace des marchés intérieur et extérieur;
- promouvoir l'agriculture canadienne sur la scène internationale en misant sur des alliances et une concertation élargies, en négociant des règles équitables et en résolvant les différends commerciaux de façon à accroître les débouchés;
- collaborer avec les partenaires et intervenants ici même au Canada en vue d'éliminer les obstacles à l'efficacité du marché;
- faire connaître aux intervenants les droits et les obligations du Canada et les faire participer à l'élaboration et au raffinement de la position du Canada sur les questions clés.

Confiance du consommateur —

Le résultat souhaité est de maintenir un niveau élevé de confiance du consommateur dans la qualité, la salubrité et les méthodes de production des aliments canadiens. Une façon de relever cette confiance consiste à prévoir et à comprendre les attitudes du consommateur, puis à en tenir compte dans les politiques et les programmes. Les mesures suivantes cadrent avec ce qui précède :

- miser sur des groupes de discussion, la consultation des intervenants, des sondages, la surveillance des médias et l'analyse des tendances pour élargir notre connaissance des attitudes des consommateurs et des intervenants;
- tisser des alliances avec des intervenants représentatifs et des partenaires gouvernementaux afin de cerner les enjeux clés et de s'y attaquer;
- de concert avec nos partenaires, fournir au public de l'information objective, fidèle et opportune.

DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Prévisions des dépenses 2000-2001		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
millions de \$	ETP	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP
1 999,1*	1 312	1 337,1	1 269	1 284,0	1 270	743,2	1 270

* Correspond aux prévisions les plus justes du total des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS ET STRATÉGIES POUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

<p>1) Principal engagement en matière de résultats – <i>Gestion des risques</i> Un secteur agricole et agroalimentaire capable de gérer les risques liés aux conditions financières, à l'approvisionnement, au marché, à la santé et à l'environnement.</p> <p>Stratégie Renforcer la compétitivité du secteur en travaillant avec tous les partenaires à mieux gérer les risques grâce à la mise au point et à la promotion de meilleurs programmes de protection du revenu et d'autres outils de gestion du risque.</p>	<p>Ressources (affectation théorique) millions de \$</p> <p>1 311,1</p>
<p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des cadres de gestion intégrée des risques à la ferme qui tiennent compte des risques liés au revenu, à l'environnement et à la salubrité des aliments à la ferme, tout en améliorant notre compétitivité sur les marchés intérieurs et internationaux. • Rechercher, mettre au point et diffuser des pratiques exemplaires et des outils de gestion du risque à l'intention des agriculteurs, des transformateurs et des consommateurs. • Consulter les intervenants afin de nouer et de faciliter des alliances stratégiques propres à renforcer la capacité de gestion des risques du secteur. 	

<p>2) Principal engagement en matière de résultats – Accès sûr aux marchés Un accès sûr aux marchés intérieur et extérieur pour les produits agricoles canadiens</p> <p>Stratégie Rendre plus efficient le fonctionnement des marchés intérieur et extérieur en négociant des règles équitables, en résolvant les différends commerciaux et en supprimant les obstacles au commerce pour maintenir les débouchés pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien.</p>	<p>Ressources (affectation théorique) millions de \$</p> <p style="text-align: right;">16,0</p>
<p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer et analyser les obstacles au fonctionnement efficient des marchés intérieur et extérieur. ▪ Promouvoir l'agriculture canadienne sur la scène internationale en misant sur des alliances et une concertation élargies, en négociant des règles équitables et en résolvant les différends commerciaux de façon à accroître les débouchés. ▪ Collaborer avec les partenaires et intervenants ici même au Canada pour éliminer les obstacles à l'efficacité du marché. ▪ Faire en sorte que les intervenants connaissent les droits et obligations du Canada et les faire participer à l'élaboration et au raffinement de la position du Canada sur les questions clés. 	
<p>3) Principal engagement en matière de résultats – Confiance du consommateur Un niveau élevé de confiance du consommateur dans la qualité, la salubrité et les méthodes de production des aliments canadiens.</p> <p>Stratégie Prévoir et comprendre les perceptions et les préférences des consommateurs et en tenir compte dans les politiques et programmes qui rehausseront le niveau de confiance de ces derniers.</p>	<p>Ressources (affectation théorique) millions de \$</p> <p style="text-align: right;">10,0</p>
<p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Miser sur des groupes de discussion, la consultation des intervenants, des sondages, la surveillance des médias et l'analyse des tendances pour élargir notre connaissance des attitudes des consommateurs et des intervenants; ▪ Tisser des alliances avec des intervenants représentatifs et des partenaires gouvernementaux afin de cerner les enjeux clés de façon proactive et de s'y attaquer. ▪ De concert avec nos partenaires, fournir au public de l'information objective, fidèle et opportune, grâce à une planification des communications et à une gestion proactive des dossiers de l'heure. 	



SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF

Faire du Canada le chef de file mondial pour ce qui est d'utiliser les ressources environnementales d'une manière propre à en assurer la qualité et la disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

STRATÉGIES

AAC mise sur les moyens suivants pour atteindre cet objectif:

- diffuser de l'information environnementale pertinente et fidèle, de façon à favoriser un dialogue ouvert et éclairé et à aider les agriculteurs, le secteur agroalimentaire, les citoyens et le gouvernement à prendre de saines décisions pour les générations présente et future;
- produire des avantages écologiques et réduire les risques pour l'environnement en dirigeant l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires et économiquement viables en vue de faciliter, dans un climat commercial propice, leur adoption par le secteur agricole et agroalimentaire, le gouvernement et le grand public.

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies, un certain nombre d'études clés nous ont permis d'approfondir notre compréhension de la façon dont le secteur agricole et agroalimentaire interagit avec les ressources naturelles et l'environnement.

Bien que certaines lacunes subsistent dans nos connaissances et que des études scientifiques supplémentaires s'imposent, les résultats disponibles donnent à penser qu'il y a eu, au cours des 20 dernières années, une tendance globale à l'amélioration de la qualité des sols utilisés en agriculture.

Cette tendance positive vers une gestion durable des terres découle en partie du fait que la société et les agriculteurs tirent des avantages économiques de l'amélioration de la santé des sols. La capacité des agriculteurs à se prévaloir de cet incitatif a été facilitée par un certain nombre de mesures:

- investissement public dans la recherche sur les sols et les programmes de conservation;

- mise au point de pratiques de conservation économiquement viables (essentiellement des méthodes de travail du sol réduit);
- création de mécanismes locaux pour promouvoir la conservation, p. ex. les associations d'amélioration des sols et des cultures.

La situation diffère dans le cas d'autres ressources naturelles comme les eaux de surface et souterraines, l'atmosphère et la biodiversité.

Les excédents d'éléments nutritifs, les menaces à la qualité de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre sont en hausse, et des habitats précieux continuent d'être dégradés ou modifiés. L'utilisation des pratiques agricoles écologiques se répand, mais il y aurait lieu d'accélérer leur adoption.

Les inquiétudes face à l'environnement au sujet de la production agricole pourraient continuer à s'intensifier. Le secteur devra donc continuer de se montrer à la hauteur des attentes de ceux qui réclament un environnement sain.

DÉFIS

Les politiques agricoles canadiennes et la façon dont les institutions du secteur mettent en œuvre les programmes et les services doivent permettre aux agriculteurs et aux transformateurs d'utiliser des pratiques durables dans la production et la commercialisation de leurs produits, et les inciter à le faire.

Sur la scène internationale, les accords environnementaux (p. ex., le Protocole de Kyoto) imposent à tous les secteurs de l'économie, incluant le secteur agricole et agroalimentaire, de nouvelles exigences à respecter et des rajustements structurels. Des approches novatrices fondées sur la science aideront les Canadiens à faire face à ces défis et à d'autres défis.

La croissance de la production agricole se trouve également limitée dans certaines parties du pays à cause d'un excédent potentiel de sous-produits et de déchets. On exige de plus en plus des statistiques et des vérifications environnementales comme condition préalable de l'accès aux capitaux.

Les Canadiens ont exprimé publiquement des inquiétudes et demandent avec instance l'amélioration des normes de qualité environnementale. De plus en plus, les consommateurs prennent des décisions d'achat éclairées tenant compte des impacts environnementaux de la chaîne alimentaire.

Le système de production, de transformation et de distribution des aliments doit maintenir les impacts environnementaux à des niveaux compatibles avec la durabilité des ressources naturelles du Canada.

Les intervenants du système alimentaire canadien doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies concrètes favorisant une compréhension plus large des enjeux dans les domaines de la qualité environnementale, de l'utilisation des ressources et de l'équité sociale.

La science peut exercer un effet de levier de première importance. Nos efforts de recherche et de développement doivent mettre davantage l'accent sur les priorités de gestion en constante évolution, soit la protection de l'eau, de l'air, du sol et de la biodiversité.

Enfin, il importe que les agriculteurs aient accès à l'information et aux outils de gestion intégrée des risques dont ils ont besoin pour pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement, et qu'ils puissent profiter d'un climat commercial qui favorise à la fois la croissance économique et la bonne gestion de l'environnement.

RÉACTION D'AAC

Sensibilisation à l'environnement

– Le résultat souhaité est la prestation d'information environnementale pertinente et fidèle en vue de favoriser un dialogue ouvert et éclairé et d'aider les agriculteurs, le secteur agroalimentaire, les citoyens et le gouvernement à prendre de saines décisions pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Parmi les mesures à prendre pour atteindre cet objectif, mentionnons les suivantes :

- Réunir de l'information afin d'élargir la base de connaissances des ressources physiques et de cerner les préoccupations actuelles et émergentes concernant les problèmes agroenvironnementaux.
- Analyser et interpréter l'information environnementale, économique et publique afin de proposer des solutions concrètes.
- Préparer et présenter de l'information facilement accessible et compréhensible, l'accent étant mis sur l'accès en direct.

Gestion de l'environnement —

Le résultat souhaité est de produire des avantages écologiques et de réduire les risques pour l'environnement en dirigeant l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques exemplaires économiquement viables, en vue de faciliter, dans un climat commercial propice, leur adoption par le secteur agricole et agro-alimentaire, le gouvernement et le grand public. Voici quelques-unes des mesures en cours dans ce domaine :

- Cerner les lacunes en connaissances et en technologie afin d'établir les priorités.
- Effectuer des recherches pour mettre au point les pratiques exemplaires propres à protéger l'eau, l'air, le sol et la biodiversité.
- Élaborer des politiques et des programmes favorisant la durabilité de l'environnement et établir des liens entre eux.
- Créer et mettre en œuvre des programmes de transfert de technologie de façon à accélérer l'adoption de saines pratiques écologiques de gestion.

Pour appuyer ces efforts, la Stratégie de développement durable d'AAC, exigée en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, fournit un cadre complémentaire pour guider le travail du Ministère au cours des prochaines années.

DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Prévisions des dépenses 2000-2001		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
millions de \$	ETP	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP
160,1 *	1 451	143,4	1 459	136,1	1 448	135,8	1 448

* Correspond aux prévisions les plus justes du total des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

**SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS
ET STRATÉGIES POUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

<p>1) Principal engagement en matière de résultats – <i>Sensibilisation à l'environnement</i> Information disponible pour favoriser la sensibilisation à l'environnement et servir de point de départ à de saines décisions et au règlement des problèmes agroenvironnementaux.</p> <p>Stratégie Fournir de l'information environnementale pertinente et fidèle afin de favoriser un dialogue ouvert et éclairé et d'aider les agriculteurs, le secteur agroalimentaire, les citoyens et le gouvernement à prendre de saines décisions pour les générations d'aujourd'hui et de demain.</p>	<p>Ressources (affectation théorique) millions de \$</p> <p>15,8</p>
<p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire et réunir de l'information afin d'élargir la base de connaissances des ressources physiques et de cerner les préoccupations actuelles et émergentes concernant les problèmes agroenvironnementaux. • Analyser et interpréter l'information environnementale, économique et publique afin de proposer des solutions concrètes. • Préparer et présenter de l'information facilement accessible et compréhensible. 	
<p>2) Principal engagement en matière de résultats – <i>Gestion de l'environnement</i> Produire des avantages et réduire les risques environnementaux pour le secteur agricole et agroalimentaire.</p> <p>Stratégie Produire des avantages écologiques et réduire les risques pour l'environnement en dirigeant l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques exemplaires économiquement viables en vue de favoriser, dans un climat commercial propice, leur adoption par le secteur agricole et agroalimentaire, les gouvernements et le grand public.</p>	<p>Ressources (affectation théorique) millions de \$</p> <p>127,6</p>
<p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cerner les lacunes en connaissances et en technologie afin d'établir les priorités. • Effectuer des recherches pour mettre au point les pratiques de gestion exemplaires propres à protéger l'eau, l'air, le sol et la diversité. • Élaborer des politiques et des programmes favorisant la durabilité de l'environnement et établir des liens entre eux. • Créer et mettre en œuvre des programmes de transfert de technologie de façon à accélérer l'adoption des pratiques de gestion écologiques. 	



INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

OBJECTIF

Favoriser l'innovation pour faire du Canada le chef de file mondial dans la production d'aliments et d'autres produits agricoles et dans la prestation de services connexes, de façon à tirer parti des possibilités sur les marchés diversifiés de chez nous et de l'étranger.

STRATÉGIES

AAC travaille de diverses manières à réaliser cet objectif :

- diriger la mise au point et l'adoption de produits, procédés et pratiques nouveaux et non traditionnels au Canada, de façon à accroître notre avantage concurrentiel en créant des possibilités de diversification, et investir dans un climat qui favorise la découverte et l'innovation;
- chercher à attirer les gens et les investissements en créant un climat commercial dynamique grâce à un appui actif au développement des connaissances, à l'entrepreneuriat et à l'infrastructure, de façon à saisir les possibilités sur les marchés intérieur et extérieur;
- diriger la saisie des débouchés pour les produits et services canadiens innovateurs, de façon à stimuler la croissance économique et à asseoir la réputation du Canada comme chef de file mondial en matière d'innovation, de salubrité, de qualité des aliments et de gestion de l'environnement.

INTRODUCTION

Les pays industrialisés misent de plus en plus sur l'innovation scientifique et sur la commercialisation stratégique de produits et services de qualité supérieure pour stimuler leur croissance économique. Pour connaître le succès dans l'économie des sciences de la vie, le Canada a besoin d'un effort dynamique et concerté à toutes les étapes du processus, de la découverte scientifique à la vente des produits et services.

L'innovation contribue à la création de nouvelles chaînes de valeur ajoutée dans l'économie agricole. Elle favorise la diversification à la ferme et la diversification par le passage de la production primaire classique à la mise au point de nouveaux produits sur mesure destinés à des utilisations industrielles. Elle fournit en outre le ferment nécessaire pour stimuler la croissance du secteur agricole et agroalimentaire, permettre l'accès à de nouveaux débouchés, assurer la sécurité de notre système alimentaire, intensifier la production agricole et contribuer à la santé de l'environnement.

Les produits et services novateurs suscitent de nouvelles possibilités de croissance et de nouveaux débouchés. La diversification accroît les possibilités des agriculteurs et réduit la dépendance du secteur agricole à l'égard de la vente des produits primaires classiques. En bout de

ligne, la réussite du secteur sera fonction de l'utilisation des connaissances et compétences de pointe de nos entrepreneurs, agriculteurs et scientifiques. Un climat commercial favorisant l'accroissement de l'investissement national et étranger est nécessaire à cette fin.

Le secteur est tributaire de la santé et de l'abondance de nos ressources naturelles. L'agriculture doit relever le défi qui consiste à garantir que les aliments que nous produisons sont salubres et produits d'une manière qui contribue à protéger et à améliorer l'environnement, incluant l'air, le sol et l'eau. Pour que le Canada puisse être considéré comme le chef de file mondial avec un avantage concurrentiel dans l'ensemble des marchés, des normes de protection de l'environnement et de salubrité des aliments à la ferme sont établies et respectées.

En misant sur l'innovation, les compétences, l'investissement et la promotion de la marque Canada pour ces produits et services, les sciences de la vie recèlent le potentiel de réduire notre dépendance à l'égard des ressources non renouvelables et de répondre aux demandes des consommateurs en matière de produits de consommation écologiques.

DÉFIS

Pour devenir le chef de file mondial, le Canada doit renforcer sa position comme destination de choix pour les investissements étrangers en élaborant et en mettant en œuvre des initiatives stratégiques dans ce domaine, et en faisant la promotion des avantages relatifs de son secteur agricole et agroalimentaire et de l'économie des sciences de la vie.

La mondialisation crée un défi de taille, car les Canadiens doivent faire face à la concurrence internationale sur leurs propres marchés et sur les marchés étrangers. Pour soutenir une telle concurrence, il faut faire preuve d'innovation, prendre des risques et être en mesure de réagir à l'évolution des marchés par le lancement de nouveaux produits et services.

Un important défi à ce chapitre réside dans le choix des produits et procédés à mettre au point, et dans l'acceptation et la gestion des risques connexes. Les priorités de la recherche et du développement devraient être intégrées aux connaissances des entreprises concurrentielles du secteur privé concernant les marchés, les règlements, la science, la technologie et la démographie.

La part totale des exportations de produits agricoles et agroalimentaires des aliments et boissons transformés a augmenté de façon importante au cours des dernières années pour s'établir à 50 % en 2000. Les entreprises étudient diverses

possibilités de préparer et de commercialiser des produits à valeur ajoutée destinés à des marchés d'exportation non traditionnels afin de réduire l'impact des cycles des produits primaires et notre dépendance à l'égard d'un marché particulier. Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ne dépend pas autant des marchés américains que la plupart des autres secteurs économiques.

Les principaux enjeux ici sont le recrutement, le maintien et le développement des compétences nécessaires pour relever les défis d'une économie des sciences de la vie qui évolue rapidement. Pour saisir les débouchés qui s'offrent, il y a lieu de perfectionner les compétences de pointe dans les domaines de la production, des finances, de la commercialisation et de la gestion des ressources humaines.

Notre secteur agricole en évolution doit pouvoir compter sur la découverte, l'adaptation et l'adoption de nouvelles techniques agronomiques et d'autres compétences. Le perfectionnement des compétences est important pour préparer l'avenir des collectivités rurales et agricoles et pour favoriser la création d'entreprises à valeur ajoutée.

RÉACTION D'AAC

Afin de relever tous ces défis et de tirer profit de nos atouts, nous devons axer nos efforts sur les deux moteurs clés de l'innovation, soit la technologie de

l'information et les sciences de la vie. Bon nombre d'intervenants dans le secteur, le gouvernement et du monde universitaire voient une convergence de la technologie de l'information, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et des sciences médicales. Ils évoquent la possibilité de nouveaux partenariats à mesure que le Canada tablera sur son potentiel afin de devenir un chef de file mondial dans la « nouvelle économie ».

Le gouvernement fédéral réalise des investissements ciblés et proactifs en éducation, recherche et innovation. AAC donnera le ton en travaillant avec ses partenaires à orienter notre capacité de recherche et de développement, à tirer profit des possibilités d'investissements stratégiques, et à mettre au point et à commercialiser des produits alimentaires et non alimentaires sains et écologiques répondant aux demandes des consommateurs et des citoyens. Ces produits amélioreront la compétitivité globale du Canada et aideront à assurer la meilleure qualité de vie possible pour tous les Canadiens.

Innovation et découverte —

Le résultat souhaité est la mise au point et l'adoption de nouveaux produits, procédés, technologies et services propres à accroître notre avantage concurrentiel; il faut à cette fin investir dans un climat propice à la découverte et à l'innovation. Parmi les mesures

prévues à ce chapitre, mentionnons les suivantes :

- Tisser de nouvelles alliances avec les partenaires des secteurs public et privé dans le cadre de projets concertés et contribuer aux alliances existantes.
- Déterminer des secteurs alimentaires et non alimentaires se prêtant à l'innovation, et cerner les lacunes et les possibilités, y compris au chapitre des politiques et des règlements.
- Effectuer des travaux de recherche et de développement pour le bien collectif.
- Mettre au point de nouvelles technologies et des pratiques exemplaires, et en promouvoir l'adoption.
- Utiliser l'infrastructure de recherche du secteur public comme catalyseur ou incubateur pour l'innovation du secteur privé au Canada.
- Veiller à ce que les politiques et les programmes favorisent l'innovation, la découverte et l'adoption des technologies.

Compétences et investissement — Le résultat souhaité est une main-d'œuvre hautement qualifiée faisant preuve d'esprit d'entreprise, et de solides investissements dans le secteur et dans le Canada rural. Il est possible d'exploiter les débouchés sur les marchés intérieur et extérieur en attirant des gens et des investissements et en créant un climat commercial dynamique grâce à un appui

actif au développement des connaissances, à l'entrepreneuriat et à l'infrastructure. Les mesures suivantes vont dans cette direction :

- De concert avec les partenaires, déterminer les compétences, les lacunes et le contexte d'investissement appropriés pour favoriser l'essor du secteur, l'accent étant mis en particulier sur les sciences de la vie.
- Nouer des alliances pour obtenir les compétences recherchées.
- Établir une correspondance entre des idées et technologies émergentes et des investisseurs et partenaires au Canada et à l'étranger.
- Favoriser l'avènement de grappes et/ou d'une masse critique pour stimuler l'industrie des sciences de la vie.
- Faire la promotion du Canada à titre de destination de choix, de façon à conserver les investissements et compétences clés existants et à en attirer de nouveaux.
- Faire en sorte que le Canada rural ait un accès équitable aux compétences et aux investissements.
- Établir des partenariats avec les citoyens pour étendre et promouvoir le mouvement coopératif, de façon à attirer les investissements et à perfectionner les compétences dans les nouveaux domaines de l'économie du savoir.

Diversification des marchés —

Le résultat souhaité est une diversification des marchés pour les produits et services canadiens. Le leadership exercé en vue de saisir les débouchés pour les produits et services innovateurs canadiens stimulera la croissance économique et fera du Canada un chef de file mondial dans la gestion à la ferme des risques liés à la salubrité et à la qualité des aliments, ainsi qu'à la gestion de l'environnement. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ce résultat sont les suivants :

- Rechercher, reconnaître et communiquer les nouveaux débouchés, incluant l'étude de marché et les prévisions.
- Fournir de l'information et des analyses sur la capacité d'approvisionnement du Canada en produits des sciences de la vie.
- Faire progresser la réputation du Canada comme pays respectueux de l'environnement et comme source de produits qui, par leur caractère novateur, leur qualité et leur salubrité, font l'envie du reste du monde.
- Appuyer les efforts de commercialisation stratégiques et offrir des services ciblés de développement du commerce.
- Diriger et coordonner l'expansion du marché agricole et agroalimentaire international.

DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Prévisions des dépenses 2000-2001		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
millions de \$	ETP	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP
365,2 *	2 649	387,7	2 676	329,3	2 645	317,3	2 645

* Correspond aux prévisions les plus justes du total des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS POUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DES INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

<p>1) Principal engagement en matière de résultats – <i>Innovation et découverte</i> Mise au point et adoption de produits, procédés, technologies et services.</p> <p>Stratégie Diriger la mise au point et l'adoption de produits, procédés et pratiques nouveaux et non traditionnels au Canada afin d'accroître notre avantage concurrentiel en créant des possibilités de diversification et en investissant dans un climat propice à la découverte et à l'innovation.</p>	<p>Ressources (affectation théorique) millions de \$</p> <p style="text-align: right;">228,5</p>
<p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer des secteurs alimentaires et non alimentaires se prêtant à l'innovation, et évaluer les lacunes et les possibilités, y compris au chapitre des politiques et des programmes. ▪ Utiliser l'infrastructure de recherche du secteur public comme catalyseur ou incubateur pour l'innovation du secteur privé. ▪ Veiller à ce que les politiques et les programmes favorisent l'innovation, la découverte et l'adoption des technologies. ▪ Tisser de nouvelles alliances avec les partenaires des secteurs public et privé dans le cadre de projets concertés et contribuer aux alliances existantes. ▪ Effectuer des travaux de recherche et de développement pour le bien collectif et promouvoir l'adoption de nouvelles technologies et des pratiques exemplaires. 	

<p>2) Principal engagement en matière de résultats – <i>Compétences et investissement</i> Une main-d'œuvre hautement qualifiée faisant preuve d'esprit d'entreprise, et de solides investissements dans le secteur et dans les régions rurales du Canada.</p> <p>Stratégie Attirer des gens et des investissements en créant un climat commercial dynamique grâce à un appui actif au développement des connaissances, à l'entrepreneuriat et à l'infrastructure, de façon à saisir les débouchés au pays et à l'étranger.</p>	<p>Ressources (affectation théorique) millions de \$</p> <p style="text-align: center;">114,2</p>
<p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • De concert avec les partenaires, déterminer les compétences, les lacunes et le contexte d'investissement et de réglementation appropriés pour favoriser l'essor du secteur, l'accent étant mis en particulier sur les sciences de la vie. • Nouer des alliances pour obtenir les compétences recherchées. • Favoriser l'avènement de grappes et/ou d'une masse critique pour stimuler l'industrie des sciences de la vie. • Établir une correspondance entre des idées et technologies émergentes et des investisseurs et partenaires au Canada et à l'étranger. • Faire la promotion du Canada à titre de destination de choix, de façon à conserver les investissements et compétences clés existants et d'en attirer de nouveaux. • Faire en sorte que les régions rurales du Canada aient un accès équitable aux compétences et aux investissements. • Établir des partenariats avec les citoyens pour étendre et promouvoir le mouvement coopératif, de façon à attirer les investissements et à perfectionner les compétences dans les nouveaux domaines de l'économie du savoir. 	
<p>3) Principal engagement en matière de résultats – <i>Diversification des marchés</i> Diversification des marchés pour les produits et services canadiens.</p> <p>Stratégie Exercer un leadership dans la recherche de débouchés pour les produits et services canadiens novateurs de façon à stimuler la croissance économique et à promouvoir le Canada comme chef de file mondial en matière d'innovation, de salubrité et de qualité des aliments, et de protection de l'environnement.</p>	<p>Ressources (affectation théorique) millions de \$</p> <p style="text-align: center;">45,0</p>
<p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher, reconnaître et communiquer de nouveaux débouchés, incluant l'étude de l'offre et de la demande et les prévisions. • Fournir de l'information et des analyses sur la capacité d'approvisionnement du Canada en produits des sciences de la vie. • Faire progresser la réputation du Canada comme pays respectueux de l'environnement et comme source de produits qui, par leur caractère novateur, leur qualité et leur salubrité, font l'envie du reste du monde. • Appuyer les efforts de commercialisation stratégiques et offrir des services ciblés de développement du commerce. • Diriger et coordonner l'expansion du marché international des produits agricoles et agroalimentaires. 	

Initiatives ho



PARTENARIAT RURAL CANADIEN (PRC)

INTRODUCTION :

VISION POUR LE CANADA RURAL

Dans la mise en œuvre du Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural, le Secrétariat rural, dont les bureaux administratifs se trouvent dans les locaux d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dirige et coordonne, à l'échelon gouvernemental, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes, et la présentation de rapports pour le secteur rural. Cet effort pangouvernemental, mené par l'entremise du Partenariat rural canadien (PRC), est à la hauteur des défis et des possibilités des Canadiens des régions rurales grâce à la mise en place d'initiatives de partenariat entre les ministères et organismes fédéraux, les autres paliers de gouvernement et auprès des intervenants du secteur rural.

Cette collaboration est dictée par une approche participative et démocratique pour le Canada rural qui se compose de collectivités dynamiques

possédant une base de ressources durables et dont les citoyens sont amenés à prendre des décisions éclairées au sujet de leur avenir, tout en ayant la possibilité de participer pleinement à la nouvelle économie mondiale fondée sur les connaissances.

Le Discours du Trône 2001 appuie cette vision pour le Canada rural :

« Nous devons faire en sorte que, dans chaque région, chaque province, chaque territoire et chaque collectivité, tous les citoyens soient en mesure de se faire entendre et de se joindre aux autres bâtisseurs du pays, que les avantages de notre prospérité soient à la portée de toutes les collectivités, urbaines ou rurales, y compris les populations des régions isolées et celles du Nord. »

« Quelle que soit leur taille, les communautés canadiennes-urbaines ou rurales, autochtones ou multiculturelles – ont toutes

sortes de défis à relever et des besoins bien particuliers. Le gouvernement du Canada veillera à ce que, dans toute la mesure du possible, ses initiatives et ses programmes contribuent à des solutions locales pour des problèmes locaux. »

CONTEXTE

Bien que beaucoup de collectivités urbaines et rurales affrontent les mêmes problèmes de développement (p. ex. l'accès aux capitaux d'investissement, le chômage, la pauvreté, le manque de capacités en leadership, etc.), les problèmes des collectivités rurales découlent de circonstances et de défis uniques dont il faut tenir compte : les facteurs géographiques et la distance des marchés urbains, la faible densité de population ainsi que le caractère cyclique de l'économie de ressources.

Pour comprendre les problèmes des collectivités rurales et éloignées du Canada et pouvoir les régler efficacement, on a

rizontales

organisé, en 1998, un dialogue national avec les Canadiens vivant dans les régions rurales. À la suite du Dialogue rural, le gouvernement canadien a créé, en 1999, le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural qui contient un énoncé de vision pour le Canada rural ainsi que onze priorités clés :

- accès aux programmes et aux services fédéraux;
- accès aux ressources financières;
- possibilités ciblées à l'intention de la jeunesse;
- renforcement des capacités communautaires, en ressources humaines et en développement des qualités de leadership;
- infrastructure rurale;
- télécommunications rurales et utilisation de l'autoroute de l'information;
- diversification économique;
- accès aux soins de santé;

- accès à l'éducation;
- promotion de partenariats afin de faciliter le développement communautaire;
- promotion du Canada rural.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a en outre déposé à la Chambre des communes, en mai 2000, le premier rapport annuel au Parlement sur le Canada rural. Le rapport contient plus de 500 initiatives qui contribuent au développement des collectivités rurales du Canada et que les ministères et organismes fédéraux sont en train de mettre en œuvre pour répondre aux besoins et être à la hauteur des priorités des Canadiens vivant en région rurale. Le deuxième rapport au Parlement devrait être déposé à l'automne 2001.

Le rapport annuel 2000 du Bureau du vérificateur général a des commentaires élogieux sur son étude de cas du PRC

et la gestion du dossier rural horizontal. Il souligne plus particulièrement que le PRC a réussi à garder ouvertes les communications avec ses partenaires fédéraux; à coordonner et intégrer les structures de gestion et à assurer un leadership solide aux niveaux politique et administratif.

En avril 2000, près de 500 personnes d'un bout à l'autre du pays ont participé à la Conférence rurale nationale qui s'est tenue à Magog, au Québec. La conférence a permis aux participants des régions rurales et éloignées de partager les leçons apprises, de connaître les activités en cours et de se sensibiliser aux préoccupations des autres régions. Le gouvernement fédéral a appris, grâce à cette conférence, ce qu'il restait à faire et quels sont les outils qui aideront les collectivités rurales à accéder à un niveau de services similaire à celui dont profitent les autres Canadiens.

Un certain nombre d'enjeux ont découlé de la Conférence rurale nationale et ont permis de façonner le plan d'action fédéral à l'intention des régions rurales. Chacun des secteurs du plan correspond à des enjeux précis dont s'occupent les ministères et organismes fédéraux. Le plan, par exemple, s'intéresse à la prestation de services gouvernementaux en direct, à accroître la participation des jeunes des régions rurales au développement communautaire et à fournir aux collectivités rurales et éloignées une infrastructure de télécommunications. Il ressort clairement, d'après bon nombre des réponses des participants à la conférence, que ceux-ci souhaitent ardemment que la mise en œuvre du plan d'action tienne compte des expériences et des connaissances locales. On considère également qu'il faudra mettre en place une démarche « par et pour les collectivités rurales ».

Malgré les progrès et les investissements à ce jour, les Canadiens des régions rurales veulent que les ministères et organismes fédéraux continuent à travailler ensemble, de concert avec les Canadiens des régions rurales et en leur nom, à régler leurs problèmes et à mettre en œuvre leurs priorités, et ils s'attendent à ce qu'ils le fassent. Pour répondre à leurs besoins pressants de collaboration intergouvernementale accrue, le gouverne-

ment fédéral a besoin de renforcer et de renouveler les outils clés de l'initiative du PCR: la lentille rurale et la coordination horizontale, la collecte et l'analyse des données de recherche sur le secteur rural, les volets régionaux du Dialogue rural et les équipes rurales (les représentants fédéraux et provinciaux-territoriaux de toutes les provinces et des territoires), les activités de communication et de vulgarisation et les projets-pilotes.

La lentille rurale favorise une prise de décision gouvernementale intégrée, globale pour faire en sorte que les politiques, les programmes et les services fédéraux sur les questions sociales, économiques et environnementales disposent des outils nécessaires pour relever les enjeux auxquels les Canadiens qui vivent en milieu rural sont confrontés. On y parviendra en renforçant les partenariats interministériels et par une planification intégrée des activités et des rapports de rendement. L'application de la lentille rurale continuera à être renforcée pour les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, à la fois régionaux et nationaux.

L'amélioration de la recherche, de la collecte de données et de l'analyse sur le secteur rural, au moyen de projets de recherche

conjoints, permet de mieux comprendre les causes fondamentales et les répercussions des enjeux ruraux, l'interrelation entre les enjeux ruraux et les enjeux urbains, ainsi qu'à démontrer le leadership de la politique horizontale et à élaborer des réponses conjointes. Par exemple, une recherche est en cours pour examiner les motifs de l'exode des jeunes des régions rurales. Les bulletins d'analyses sur les régions rurales et les petites villes du Canada, publiés par Statistique Canada, étudient les tendances démographiques et les tendances du marché du travail, les habitudes de dépenses, l'utilisation d'Internet et la croissance économique locale.

Pour mener à bien un programme de développement rural axé sur le citoyen, le Dialogue rural doit compléter les discussions menées au niveau national par des activités régionales et locales au moyen de consultations, d'ateliers et de conférences régionales. Cela encouragera des discussions pertinentes avec des citoyens des régions rurales sur les enjeux et les priorités régionaux distincts des Canadiens vivant en milieu rural. Des mesures sont en place en vue d'organiser des ateliers et des discussions dans le cadre du Dialogue rural dans toutes les provinces et dans tous les

territoires, et l'on prévoit également d'importantes conférences de dialogue régionales en 2001.

Treize Équipes rurales ont démontré, par leur présence sur le terrain et leur implication communautaire, qu'elles constituaient un outil précieux pour répondre à l'exigence des citoyens des régions rurales, à savoir qu'«une seule instance gouvernementale» leur réponde à l'échelle locale. Effectivement, l'accroissement de la capacité des Équipes rurales fédérales stimule des façons novatrices et participatives d'améliorer l'accès aux programmes et aux services gouvernementaux, en plus de favoriser un réseau d'intervenants ruraux visant à renforcer le développement rural à l'échelon local. Par conséquent, aux Équipes rurales fédérales s'ajoutent des membres des gouvernements provinciaux et territoriaux. En 2001, les Équipes rurales des provinces et des territoires axeront leur démarche conjointe sur les principaux enjeux locaux et élargiront leur portée de façon à attirer une participation accrue des citoyens et des organisations des régions rurales.

Pour que tous les Canadiens qui vivent en région rurale connaissent la gamme complète des outils et des services que leur offre le gouvernement fédéral, celui-ci doit renforcer ses communications et ses activités de vulgarisation (p. ex. les foires, les expositions et les outils de vulgarisation de l'information). Plus particulièrement, le maintien de la visibilité des mesures gouvernementales, au moyen de visites rurales, contribue à favoriser un climat de confiance et de partenariat avec les collectivités rurales. Le Programme des expositions rurales se poursuivra en 2001 et l'on prévoit des visites à cent autres collectivités rurales pour leur fournir de l'information sur les programmes et services fédéraux. De plus, le site Web rural sera amélioré pour qu'il soit possible à tous les usagers d'accéder à davantage de données clés sur le gouvernement.

L'initiative des projets-pilotes nous a démontré que l'innovation, l'apprentissage et la résolution de problèmes peuvent être grandement améliorés si l'on permet aux collectivités de tester, d'adapter et même de répéter des projets-pilotes qui ont réussi et les leçons tirées. Un investissement stratégique de fonds de

recherche est nécessaire à des fins d'information et pour accélérer les démarches durables de développement communautaire des collectivités rurales et pour parvenir à une compréhension commune des principaux enjeux ruraux.

Tout au long du Dialogue rural de 1998 et des consultations qui ont suivi, les citoyens des collectivités rurales ont clairement dit qu'ils voulaient s'impliquer dans leur avenir. Ils veulent adopter des stratégies de développement communautaire rural, durable, à long terme qui rendront leur collectivité mieux en mesure de gérer le changement et qui permettront d'optimiser les débouchés pour l'avenir.

Il a été observé que la capacité, notamment celle de mobiliser les intérêts communautaires, un leadership communautaire et les actifs économiques, sociaux et environnementaux, est la clé d'un développement communautaire réussi. Il est toutefois difficile pour les collectivités d'exercer un plus grand contrôle de leur avenir en raison des connaissances requises et des lacunes au chapitre de l'accès aux ressources et aux outils du gouvernement, aux diverses combinaisons de compétences. Il faudra une démarche communautaire plus exhaustive pour établir la capacité de la

collectivité : une démarche qui met l'accent non seulement sur le développement économique mais aussi sur le développement social.

Le gouvernement fédéral exerce un leadership, en partenariat avec les collectivités rurales, les autres paliers de gouvernement et d'autres intervenants, dans l'élaboration et la mise en œuvre de démarches durables de développement des collectivités rurales.

L'aide fournie aux collectivités pour la mise en valeur de leur potentiel leur donne la capacité de se servir des outils pour tirer le maximum des investissements des gouvernements et elle aide les collectivités tributaires des ressources, à adapter et à transformer leur secteur. Parmi les exemples d'initiatives visant la mise en valeur de leur potentiel, citons les conférences sur le leadership et l'élaboration d'un plan communautaire.

PARTENAIRES RURAUX

Le dossier rural fédéral compte 29 membres fédéraux du Groupe de travail interministériel (GTI) sur le secteur rural auxquels s'ajoutent les membres des provinces, des territoires et du secteur privé des Équipes rurales ainsi que divers intervenants du secteur rural (établissements d'enseignement et organismes communautaires). Ces partenaires offrent des possibilités de collaboration et de partenariat au

niveau communautaire local. Il y a 29 ministères et organismes fédéraux qui travaillent ensemble sous les auspices du Partenariat rural canadien à la prestation d'un réseau efficace de programmes et de services à l'intention des Canadiens vivant en milieu rural.

RÉSULTATS PRÉVUS

- Rehausser la sensibilisation et la réceptivité aux enjeux ruraux au sein du gouvernement et auprès d'autres intervenants.
- Politiques, programmes et services gouvernementaux conçus pour répondre aux besoins particuliers et pour aussi les rendre plus accessibles aux Canadiens des régions rurales.

PLANS ET STRATÉGIES

À l'échelon pangouvernemental, continuer de peaufiner et de mettre en œuvre le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural.

- Élaborer un cadre pangouvernemental, intégré de planification des activités
- Raffiner et valider les indicateurs de rendement rural pangouvernementaux

- Améliorer l'accès rural aux programmes et aux services fédéraux
- Raffiner et promouvoir l'application de la « lentille rurale » aux projets gouvernementaux nouveaux et renouvelés
- Mettre en œuvre des initiatives rurales horizontales, par exemple les projets-pilotes du PRC
- Poursuivre le Dialogue rural par une participation accrue des collectivités et des intervenants aux activités régionales du Dialogue rural
- Mettre en œuvre le plan d'action rural à l'échelon fédéral
- Faire rapport des réalisations et de l'orientation future du gouvernement dans le dossier rural au moyen du rapport annuel au Parlement



SECRETARIAT AUX COOPÉRATIVES

VISION

Les coopératives sont importantes pour l'économie canadienne, elles jouent un rôle clé dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que dans les secteurs des banques, du logement et d'autres. Elles sont particulièrement importantes pour les collectivités rurales et fournissent aux Canadiens des services essentiels.

Le Secrétariat aux coopératives joue un rôle de coordination afin de faciliter l'interaction des coopératives avec le gouvernement fédéral, en travaillant avec les ministères fédéraux pertinents; en consultant le secteur des coopératives, les représentants des provinces et d'autres; en appuyant le comité consultatif du ministre sur les coopératives; en appuyant les activités de recherche, en recueillant des statistiques et en élaborant et en distribuant des publications et des produits de promotion électroniques.

CONTEXTE

Pour mieux positionner les coopératives afin qu'elles répondent aux priorités émergentes de la nouvelle économie, les principaux défis consistent à rehausser la sensibilisation parmi les principaux intervenants économiques et le grand public des coopératives,

rendre facilement disponibles les renseignements pertinents sur les coopératives et les conseils d'experts, et examiner et essayer des démarches novatrices et des utilisations du modèle coopératif.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Résultats prévus :

- Sensibilisation accrue, au sein du gouvernement, au modèle coopératif et au rôle que les coopératives peuvent jouer dans le développement social et économique.
- Politiques, programmes et lois qui appuient le développement des coopératives, de manière à atteindre les objectifs stratégiques du gouvernement fédéral et à mieux harmoniser les efforts.
- Utilisation accrue du modèle coopératif dans les secteurs nouveaux et émergents de l'économie.

PLANS ET STRATÉGIES

Au cours de l'année à venir, le Secrétariat aux coopératives, de concert avec le gouvernement et les partenaires, s'efforcera de :

- Sensibiliser le gouvernement au potentiel que représente le modèle coopératif comme structure d'entreprise et modèle de régie.

- Fournir de l'information et des conseils d'experts sur les coopératives à tous les ministères et organismes fédéraux.
- Appuyer les activités de recherche et d'innovation qui démontrent l'utilisation et la valeur du modèle coopératif dans la nouvelle économie.
- Appuyer un nouveau comité consultatif sur les coopératives qui conseille le ministre sur les politiques, les programmes et les stratégies présentés par le gouvernement fédéral qui peuvent influencer sur les rôles économique, social et culturel des coopératives au Canada; qui conseille le ministre sur les politiques et les stratégies présentées par le secteur coopératif qui pourraient nécessiter des interventions de la part du gouvernement fédéral; qui suggère des initiatives que pourrait prendre le Secrétariat aux coopératives dans le cadre de son rôle de coordonnateur de l'interaction entre le gouvernement et le secteur coopératif.

Renseigneme

TABLEAU 5.1

CADRE DE PLANIFICATION, DE RAPPORT ET DE RESPONSABILISATION – TABLEAU DE CONCORDANCE FINANCIÈRE AVEC LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2000-2001 (DÉPENSES NETTES PRÉVUES)

(millions de dollars)	Sécurité du système alimentaire	Santé de l'environnement	Innovations propices à la croissance	Total des niveaux de référence approuvés
Croissance des marchés	19,7	0,7	36,2	56,6
Innovations pour un avenir durable	0,1	99,0	229,1	328,2
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	1 261,4	25,0	108,7	1 395,1
Saine gestion du Ministère	37,2	3,6	10,9	51,7
Total des niveaux de référence approuvés	1 318,5	128,3	384,8	1 831,6

Nota : AAC traverse une période de changement dynamique, et les valeurs correspondent uniquement à des affectations théoriques.

TABLEAU 5.2

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(millions de \$)	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Sécurité du système alimentaire	1,1	1,1	1,1	1,1
Santé de l'environnement	2,9	3,6	3,5	3,6
Innovations propices à la croissance	35,7	32,8	31,7	31,8
Total	39,7	37,5	36,3	36,4

nts financiers

TABLEAU 5.3
RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉPENSES DES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

(millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2001 *	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins pour les exercices ultérieurs
Projets de plus de 5 millions de dollars						
Innovations propices à la croissance						
Terre-Neuve (St-John's) réaménagement d'un établissement	10,5	0,2	0,9	2,6	5,0	1,7
Î.-P.-É. (Charlottetown) regroupement des opérations (F)	6,9	3,7	3,3	0,0	0,0	0,0
N.-É. (Kentville) réaménagement d'un établissement	10,0	0,0	0,0	0,0	0,5	9,5
N.-B. (Fredericton) réaménagement d'un établissement (I)	21,7	3,5	6,4	9,5	2,3	0,0
Québec (Lennoxville) rénovation des installations laitières	6,5	0,1	0,0	1,1	1,3	4,0
Québec (St-Hyacinthe) Centre d'innovation technologique (F)	8,0	0,8	4,4	2,9	0,0	0,0
Québec (Ste-Foy) agrandissement d'un établissement	13,0	0,2	0,0	1,1	2,3	9,4
Ontario (London) amélioration d'un établissement (F)	7,5	7,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Ontario (Harrow) réaménagement d'un établissement	10,0	0,1	0,0	1,0	4,2	4,7
Manitoba (Winnipeg) réaménagement d'un établissement (I)	24,0	1,2	0,0	7,1	10,0	5,7
Alberta (Lethbridge), nouvel établissement multifonctionnel (F)	34,6	9,2	12,9	1,8	0,0	10,8
Alberta (Beaverlodge) réaménagement de la ferme	7,0	3,2	0,0	0,0	0,9	2,9
C.-B. (Agassiz) nouveau laboratoire bureau (F)	18,0	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des projets de plus de 5 millions de dollars	-	-	27,8	27,1	26,4	48,7

* Les dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2001 comprennent les dépenses engagées aux exercices antérieurs.

(F) indique une estimation fondée.

(I) indique une estimation indicative.

Nota : Les dépenses prévues correspondent aux fonds déjà approuvés dans le plan financier du gouvernement.

TABLEAU 5.4
SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

(millions de \$)	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
Sécurité du système alimentaire	5,0	6,9	5,5	5,5
Santé de l'environnement	9,9	14,7	10,5	10,5
Innovations propices à la croissance	17,4	17,7	17,7	17,7
Total des subventions	32,3	39,3	33,6	33,6
Contributions				
Sécurité du système alimentaire	1 840,2	1 197,1	1 143,8	617,2
Santé de l'environnement	9,7	9,6	10,3	9,6
Innovations propices à la croissance	55,4	74,3	33,4	30,5
Total des contributions	1 905,3	1 281,0	1 187,5	657,3
Total des subventions et des contributions	1 937,6	1 320,3	1 221,2	690,9

Nota : Les dépenses prévues correspondent aux fonds déjà approuvés dans le plan financier du gouvernement.

TABLEAU 5.5
RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

<p>Sécurité du système alimentaire</p> <p>Objectif – Rapprocher les décideurs des citoyens, rendre le gouvernement plus efficient au niveau économique et répondre au désir du secteur agricole de s’impliquer plus directement dans les décisions de financement. Ces objectifs seront réalisés grâce au financement d’initiatives dirigées par l’industrie.</p>	<p>Résultats prévus – Un secteur agricole et agro-alimentaire capable de gérer les risques liés aux conditions financières, à l’approvisionnement, aux marchés, à la santé et à l’environnement; un accès sûr aux marchés intérieur et extérieur pour les produits agricoles canadiens; et un niveau élevé de confiance dans la qualité, la salubrité et les méthodes de production des aliments canadiens.</p>
<p>Santé de l’environnement</p> <p>Objectif – Diffuser de l’information environnementale pertinente et fidèle de façon à favoriser un dialogue ouvert et éclairé et à aider toutes les parties concernées à prendre de saines décisions pour l’investissement public propres à protéger l’eau, l’air, le sol et la biodiversité.</p>	<p>Résultats prévus – La diffusion d’information environnementale pertinente et fidèle de façon à favoriser un dialogue ouvert et éclairé et à aider les citoyens, le gouvernement, les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à prendre de saines décisions pour les générations présente et future; et produire des avantages écologiques et réduire les risques pour l’environnement en dirigeant l’élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires et économiquement viables en vue de faciliter, dans un climat commercial propice, leur adoption par le secteur agricole et agroalimentaire, le gouvernement et le grand public.</p>
<p>Innovations propices à la croissance</p> <p>Objectif – Favoriser l’innovation afin de faire du Canada le chef de file mondial dans la production d’aliments et d’autres produits agricoles et dans la prestation de services connexes, mettre au point de nouvelles technologies et des pratiques exemplaires, et en promouvoir l’adoption, et utiliser l’infrastructure du secteur public comme catalyseur ou incubateur pour l’innovation du secteur privé.</p>	<p>Résultats prévus – Mise au point et adoption de nouveaux produits, procédés, technologies et services propres à accroître notre avantage concurrentiel, en investissant dans un climat qui favorise la découverte et l’innovation; un entrepreneuriat et une main-d’œuvre hautement qualifiée, et de solides investissements dans le secteur et dans le Canada rural; et la saisie des marchés diversifiés par les produits et services canadiens.</p>

TABLEAU 5.6
SOURCES DES RECETTES DISPONIBLES ET DES RECETTES NON DISPONIBLES
Recettes disponibles

(millions de \$)	Prévisions de recettes 2000-2001*	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Sécurité du système alimentaire				
Frais d'administration du CSRN	8,5	8,5	8,5	8,5
Fonds renouvelable de l'ACPM	10,0	10,1	10,4	8,8
	18,5	18,6	18,9	17,3
Santé de l'environnement				
Pâturages collectifs	13,8	14,1	14,5	14,5
Fonds renouvelable de l'ACPM	1,0	1,0	1,0	1,5
	14,8	15,1	15,5	16,0
Innovations propices à la croissance				
Fonds renouvelable de l'ACPM	2,9	2,9	2,7	3,8
Total des recettes disponibles	36,2	36,6	37,0	37,0

* Les recettes prévues de 2000-2001 comprennent 2 millions de dollars de l'autorisation de recettes supplémentaires de crédit net demandée dans une présentation au Conseil du Trésor au cours de l'exercice financier (ajoutées à l'autorisation de recettes de crédit net du Budget principal des dépenses pour un total de 22,3 millions de dollars). Les recettes prévues totales ajoutées aux recettes du Fonds renouvelable de 13,9 millions de dollars s'élèvent à 36,2 millions de dollars.

TABLEAU 5.6 (suite)
SOURCES DES RECETTES DISPONIBLES ET DES RECETTES NON DISPONIBLES
Recettes non disponibles*

(millions de \$)	Prévisions de recettes 2000-2001*	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Sécurité du système alimentaire				
Privilèges, licences et permis	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits de la vente de biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Services et droits d'utilisation des services	1,2	1,2	1,2	1,2
Remboursement des dépenses des exercices précédents	7,0	7,0	7,0	7,0
Autres recettes non fiscales	2,3	2,3	2,3	2,3
	10,5	10,5	10,5	10,5
Santé de l'environnement				
Privilèges, licences et permis	1,1	1,1	1,1	1,1
Produits de la vente de biens de l'État	1,0	1,0	1,0	1,0
Services et droits d'utilisation des services	0,3	0,3	0,3	0,3
Remboursement des dépenses des exercices précédents	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres recettes non fiscales	0,4	0,4	0,4	0,4
	3,5	3,5	3,5	3,5
Innovations propices à la croissance				
Privilèges, licences et permis	4,3	4,3	4,3	4,3
Produits de la vente de biens de l'État	2,6	2,6	2,6	2,6
Services et droits d'utilisation des services	2,0	2,0	2,0	2,0
Remboursement des dépenses des exercices précédents	1,7	1,7	1,7	1,7
Autres recettes non fiscales	1,0	1,0	1,0	1,0
	11,6	11,6	11,6	11,6
Total des recettes non disponibles	25,5	25,5	25,5	25,5
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles *	61,7	62,1	62,5	62,5

* Des recettes non disponibles supplémentaires, qui ne figurent pas dans les tableaux ci-dessus et qui sont reliées au retour d'investissements (intérêts sur les prêts) de la construction de bâtiments d'exposition polyvalents, de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du lait, s'élèvent à 67,1 millions de dollars (2000-2001), 47,7 millions de dollars (2001-2002), 35,2 millions de dollars (2002-2003) et 22,5 millions de dollars (2003-2004).

TABLEAU 5.7
COÛT NET DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE (2001-2002)

(millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (Dépenses budgétaires et non budgétaires brutes du Budget principal des dépenses plus rajustements)	1 833,6
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	9,6
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	19,7
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	2,6
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	1,3
	33,2
Moins : Recettes non disponibles	25,5
Coût net du programme en 2001-2002	1 841,3

TABLEAU 5.8
FONDS RENOUELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL – ÉTAT DES RÉSULTATS

(millions de dollars)	Prévisions 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Recettes disponibles	14,1	14,0	14,0	14,0
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux des employés	4,3	4,4	4,4	4,4
Dépréciation	0,1	0,1	0,1	0,1
Services d'administration et de soutien	9,3	9,4	9,4	9,4
Services publics, matériel et fournitures	0,1	0,2	0,2	0,2
	13,8	14,1	14,1	14,1
Excédent (déficit)	0,3	(0,1)	(0,1)	(0,1)

TABLEAU 5.9
FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL –
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(millions de dollars)	Prévisions 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Excédent (déficit)	0,3	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Ajouter les postes hors trésorerie :				
Dépréciation/amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Activités de placement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(0,1)
Excédent de trésorerie (besoin)	0,3	(0,2)	(0,1)	(0,1)

TABLEAU 5.10
FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL –
UTILISATION PRÉVUE DES AUTORISATIONS

(millions de dollars)	Prévisions 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Autorisations *	2,0	2,0	2,0	2,0
Prélèvements :				
Solde au 1 ^{er} avril	0,5	0,8	0,6	0,5
Excédent prévu (prélèvements)	0,3	(0,2)	(0,1)	(0,1)
	0,8	0,6	0,5	0,4
Solde projeté au 31 mars	2,8	2,6	2,5	2,4

* Un maximum de 2 millions de dollars peut être prélevé sur le Trésor à n'importe quel moment.

Information sup



CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

MANDAT, RÔLE ET RESPONSABILITÉS :

Le Conseil national des produits agricoles (CNPA) est un organisme gouvernemental établi en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Il relève directement du Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le rôle du Conseil est de superviser les régimes nationaux de commercialisation ordonnée de la volaille et des œufs, ainsi que tout office national de promotion et de recherche qui pourra être établi à l'avenir. La Loi définit son mandat comme suit:

- conseiller le ministre sur les questions relatives à la création et au fonctionnement des offices prévus dans la Loi en vue de maintenir ou de promouvoir l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;

- contrôler l'activité des offices afin de s'assurer qu'elle est conforme aux objets énoncés dans la Loi;
- travailler avec les offices à améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles offerts sur les marchés interprovincial, d'exportation et, dans le cas d'un office de promotion et de recherche, sur le marché d'importation ainsi que des activités de promotion et de recherche à leur sujet;
- consulter régulièrement les gouvernements de toutes les provinces ayant intérêt à la création ou à l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices dans le cadre de la Loi.

Outre son mandat officiel d'approuver les ordonnances et règlements pris par les offices, d'entendre les plaintes déposées contre leurs décisions, de mener des enquêtes sur l'établissement de nouveaux offices et d'accomplir d'autres fonctions semblables, le Conseil entreprend des activités à sa discrétion en vue de promouvoir le dynamisme et d'accroître la compétitivité des secteurs dont il assure la supervision.

Le Conseil compte actuellement une présidente à plein temps et sept membres à temps partiel provenant des diverses régions du pays et nommés par le gouverneur en conseil. Les membres du Conseil représentent tous les segments du secteur de la volaille et des œufs, ainsi que d'autres secteurs agroalimentaires, depuis la production primaire jusqu'à la surtransformation.

plémentaire

FACTEURS EXTERNES AYANT DES INCIDENCES SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL :

Voici les principaux facteurs externes qui auront des incidences sur les politiques régissant le Conseil et ses activités durant la prochaine période de planification :

- les changements, les différends et les nouvelles politiques opérationnelles au sein des régimes nationaux de commercialisation ordonnée que supervise le Conseil;
- les attentes et demandes changeantes des gouvernements provinciaux et territorial envers le fonctionnement des régimes de commercialisation ordonnée et les politiques agricoles en général;
- les développements dans les travaux de renouvellement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux (AFPT) qui constituent le fondement des régimes de commercialisation ordonnée de la volaille et des œufs;
- les rapides mutations des industries de la volaille et des œufs en raison de la mondialisation, du changement technologique, de l'évolution de la demande sur les marchés, d'une orientation croissante vers l'exportation, etc.;
- les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les décisions du mécanisme de règlement des différends;
- l'accroissement de la charge de travail par suite :
 - de propositions visant à établir des offices de promotion et de recherche;
 - de demandes déposées devant le Conseil afin qu'il entreprenne des audiences officielles de règlement de plaintes;
 - de demandes déposées par les intervenants pour que le Conseil guide des initiatives visant à aider à la recherche de débouchés sur les marchés d'exportation, à améliorer le rendement du système, etc.;
 - de l'intensification des activités découlant de l'application de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*.

DÉPENSES PRÉVUES

(millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-2001 ¹	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Total – Budget principal des dépenses ²	2,37	2,47	2,47	2,47
Équivalents temps plein [ETP]	17	17	17	17

Remarques :

1. Prévisions les plus justes du total des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.
Ce chiffre comprend le report de 94 200 \$ de l'année 1999-2000.
 2. Montants compris dans les crédits du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.
 3. Les services reçus sans frais comprennent :
 - a) Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
 - b) Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT
 - c) Services intégrés (systèmes financiers; sécurité; et conseils et services en ressources humaines),
dont le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire acquitte les frais.
- Ces montants ne sont pas pris en compte dans les coûts des programmes.

Principaux engagements en matière de résultats

S'assurer que les régimes nationaux de commercialisation ordonnée fonctionnent en maintenant l'équilibre entre les intérêts de tous les intervenants et évoluent au même rythme qu'un solide cadre de réglementation.

Résultats prévus	Activités connexes
Supervision efficace, efficiente, transparente et responsable des offices nationaux de commercialisation ordonnée conformément au mandat que la Loi attribue au Conseil.	<ul style="list-style-type: none">▪ Revoir et mettre à jour les politiques et lignes directrices appropriées aux fins d'examen des ordonnances et règlements pris par les offices, de facilitation du règlement des différends, d'audience des plaintes, de présentation de rapports au ministre, etc.
Meilleure collaboration avec les partenaires des gouvernements provinciaux et territorial en matière de supervision des régimes de commercialisation ordonnée de la volaille et des œufs.	<ul style="list-style-type: none">▪ De concert avec les régies provinciales et territoriale, piloter les initiatives visant à renforcer la coordination et la coopération fédérales-provinciales-territoriales en matière de supervision des régimes de commercialisation ordonnée, ainsi que leur adaptation au changement.▪ Entreprendre des initiatives visant à promouvoir l'utilisation d'autres mécanismes de règlement des différends dans les secteurs de la volaille et des œufs.
De concert avec les territoires et les provinces et avec les secteurs de l'industrie, assurer le renouvellement des textes juridiques et législatifs qui constituent le fondement des régimes nationaux de commercialisation ordonnée.	<ul style="list-style-type: none">▪ De concert avec les régies provinciales et territoriale et les offices canadiens de la volaille et des œufs, encourager et faciliter le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux et des proclamations fédérales connexes qui établissent les offices canadiens et leurs plans de commercialisation.

Principaux engagements en matière de résultats

Dans les secteurs agroalimentaires dont le Conseil assume la responsabilité, promouvoir le dynamisme, la compétitivité, la rentabilité et la capacité de répondre aux occasions qu'offrent les marchés intérieur et extérieur.

Résultats prévus	Activités connexes
Sensibiliser davantage les secteurs de la volaille et des œufs aux débouchés des marchés d'exportation et à l'engagement à exploiter des marchés.	<ul style="list-style-type: none">▪ Faciliter la tâche au Groupe de travail sur l'exportation afin d'entreprendre des initiatives visant à sensibiliser davantage à l'exportation; et guider l'élaboration d'une stratégie d'expansion des exportations pour l'industrie de la chair de volaille.▪ Dans le cadre de la participation du Conseil à Équipe Canada inc., travailler de concert avec les partenaires fédéraux à élaborer des programmes et services d'expansion des marchés d'exportation convenant aux secteurs de la volaille et des œufs.▪ Faciliter la participation du secteur de la chair de volaille à des missions de sensibilisation aux marchés d'exportation, à des foires commerciales et à des conférences.
Renforcer le dynamisme des secteurs de la volaille et des œufs par une plus grande sensibilisation aux débouchés en vue d'accroître la compétitivité, d'élargir les marchés, d'améliorer la coordination dans la chaîne d'approvisionnement, de s'adapter à la mondialisation, etc.	<ul style="list-style-type: none">▪ Entreprendre des études, organiser des ateliers et promouvoir de façon générale la sensibilisation de l'industrie aux débouchés en vue de réduire les coûts, de s'adapter aux nouvelles technologies, de coordonner les stratégies d'expansion des marchés, etc.
Accroître la collaboration avec AAC et d'autres partenaires fédéraux pour toutes les questions de politique et de programme touchant les secteurs dont le Conseil assume la responsabilité.	<ul style="list-style-type: none">▪ De concert avec AAC, continuer à mettre au point des façons d'améliorer et de simplifier le traitement des ordonnances de délégation prises en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>.
Sensibiliser davantage aux questions de politique commerciale et aux défis à relever dans les secteurs dont le Conseil assume la responsabilité et donner des conseils éclairés au ministre sur les questions de politique commerciale.	<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer le suivi des négociations de l'OMC sur l'agriculture et celui d'autres négociations bilatérales et régionales, et faciliter au sein de l'industrie la compréhension des pressions et des occasions découlant de la politique commerciale; donner des conseils au ministre sur les questions de politique commerciale intéressant le secteur.
Sensibiliser davantage tous les secteurs agroalimentaires aux possibilités d'établir des offices canadiens de promotion et de recherche en vertu de la partie III de la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> .	<ul style="list-style-type: none">▪ Mener à terme le processus législatif qui conduira à la création de l'Office canadien de recherche, de développement du marché et de promotion pour le bœuf.▪ Élaborer des stratégies d'information afin de faire connaître et de promouvoir les offices de recherche et de promotion comme des outils viables à la disposition des agriculteurs.

Principaux engagements en matière de résultats

S'assurer que, dans l'accomplissement de son mandat, le Conseil gère ses activités avec efficacité, transparence et souci de ses responsabilités.

Résultats prévus

Activités connexes

Améliorer le fonctionnement du Conseil dans des domaines comme la planification stratégique, la présentation de rapports à la direction, la reddition de comptes, la formation et le perfectionnement du personnel et les procédures administratives.

- Élaborer un plan de travail annuel et des systèmes d'appui fondés sur la vision stratégique du Conseil.
- De concert avec AAC, rehausser la visibilité du Conseil dans les divers instruments de rapports au Parlement et aux organismes centraux.
- Mettre en œuvre un plan annuel de formation et de perfectionnement du personnel.

Accroître la sensibilisation au rôle du Conseil, à ses responsabilités et à ses réalisations par des communications efficaces avec le public cible.

- Mettre en œuvre le plan annuel de communications, qui insiste particulièrement sur l'amélioration du site Web.
- Organiser des réunions du Conseil dans l'ensemble du pays parallèlement à ses réunions régionales avec les gouvernements et les partenaires de l'industrie.



AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

OBJECTIF

Mise en application du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* conformément à l'article 204 du Code criminel afin de protéger les parieurs.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

Le mandat de l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) consiste à protéger les parieurs contre les pratiques frauduleuses en assurant constamment l'intégrité du pari mutuel et le respect de normes dans son exploitation dans le pays, ce qui contribue également à promouvoir une industrie viable de courses de chevaux.

LES DÉFIS

Les plans stratégiques de l'ACPM visent à maintenir les critères les plus élevés en matière d'exploitation du pari mutuel et de surveillance de cette activité au Canada, un rôle pour lequel l'ACPM jouit déjà d'une excellente réputation tant au pays qu'à l'étranger.

LA RÉPONSE DE L'ACPM

Maintenir un fonds renouvelable équilibré où les prélèvements totaux sur les paris correspondent aux dépenses de programme de l'ACPM, tout en visant l'excellence dans un contexte de surveillance efficace.

RÉSULTATS PRÉVUS

Communications efficaces

- Atelier annuel de l'ACPM et de l'industrie (1^{er} et 2 novembre 2001).
- Poursuite des consultations de l'industrie et du public sur les projets de réglementation
- Rapports statistiques et matériel d'information.

Maintien de plans d'activités stratégiques triannuels.

- Étudier au besoin les possibilités de partenariat et de nouveaux modes de prestation des services afin de composer avec les limites des recettes/dépenses.
- Poursuivre les consultations auprès du Groupe de travail sur le pari mutuel (représentants du fédéral, des provinces et de l'industrie) sur les initiatives de l'Agence liées à ses affaires.

Activités de mise en application efficaces

- Surveillance sur place de toutes les courses en direct et des poules de pari aux hippodromes hôtes canadiens.
- Inspection régulière des autres sites de pari.
- Élaboration d'un système automatisé de vérification en direct du pari mutuel.

MESURES

Solide structure intégrée et saine gestion :

- Rapports sur les recettes, les dépenses et les activités du pari mutuel (exercice mensuel).
- Rapports sur les plans et les priorités du Ministère.
- Stratégie de mesure du rendement et rapports sur la conformité, les activités de pari et les recettes nécessaires pour atteindre l'objectif prescrit de l'ACPM et permettre à cette dernière de mener ses activités secondaires (exercice trimestriel).
- Rétroaction et examen du rendement des employés (exercice annuel).
- Consultation de l'industrie et rétroaction sur les rencontres/ateliers (exercice annuel).

	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Recettes/dépenses ²	14 millions \$	14 millions \$	14 millions \$

² Remarque : les recettes et les dépenses sont dictées par la perception de 8/10 de 1 cent pour chaque dollar (1 \$) parié au Canada. Toutes les recettes générées proviennent des parieurs sans aucun coût pour le contribuable canadien.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

En 2001-2002, AAC entamera la mise en œuvre de sa deuxième Stratégie de développement durable (SDD II) qui met à contribution le succès de la première SDD (SDD I) qui a orienté ses efforts dans le domaine du développement durable entre 1997 et 2000. La SDD I a aidé le Ministère à officialiser l'intégration du respect de l'environnement dans les politiques, les programmes et les activités, et à créer une approche de la surveillance et de la présentation de rapports concernant les activités liées au développement durable. La SDD I a été un processus d'apprentissage et les recommandations des rapports de 1999 et de 2000 du Commissaire à l'environnement et au développement durable ont été prises en compte dans la SDD II. À titre d'exemple, la SDD II comprend des objectifs clairs et mesurables établis pour juger du succès de sa mise en œuvre.

Deux aspects fondamentaux sont à la base de l'approche du développement durable adoptée par AAC. Premièrement, une nouvelle façon de collaborer avec nos partenaires du circuit alimentaire pour mieux intégrer le développement durable dans la gestion des risques associés aux ressources financières, à la production, à l'approvisionnement, aux marchés, à la santé et à l'environnement. Deuxièmement, la mise en œuvre d'une stratégie de croissance sectorielle fondée sur la science, l'innovation et la connaissance, et la mise au point de nouveaux produits et services plus respectueux de l'environnement. Ces éléments encadrent la vision de l'avenir de l'agriculture au Canada que nourrit le Ministère.

La SDD II tient également compte des commentaires recueillis lors de vastes consultations auprès des intervenants du secteur, de partenaires publics et de citoyens de l'ensemble du pays. Bien que l'accent principal porte encore sur les secteurs qui touchent le plus l'environnement, un effort a été fait pour couvrir les trois aspects du développement durable

(social, économique et environnemental) d'une manière intégrée. Dans le cadre de la SDD II, AAC continuera d'aider le secteur à adhérer davantage à des pratiques respectant l'environnement au profit du développement durable notamment par : ses politiques et programmes, ses travaux de recherche et de développement, et par l'éducation et la sensibilisation. La coordination et l'intégration de la SDD II dans les systèmes de gestion du Ministère concourront à garantir le succès de la mise en œuvre, du contrôle, de l'amélioration des engagements en matière de développement durable ainsi que la présentation des rapports connexes.

Le cadre suivant expose les quatre thèmes, ou «Orientations stratégiques», de la SDD II, les objectifs de chacun d'eux et les engagements d'AAC à leur égard. Il donne une indication claire de la nature des activités qu'AAC entreprendra pour contribuer de façon appréciable au développement durable de l'agriculture canadienne.

Orientation stratégique / Objectifs de la SDD II Engagements du Ministère	
1. Protection de nos ressources naturelles	
Amélioration de la santé de nos sols	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec le secteur et les intervenants à accroître la capacité du secteur à gérer les ressources en sol et à adhérer à des pratiques de conservation visant la durabilité à long terme des sols agricoles de toutes les régions du Canada. ▪ S'adonner à des activités de recherche et de développement afin de mettre au point des méthodes, des technologies ou des pratiques de gestion novatrices et d'accroître notre compréhension des facteurs qui affectent la santé du sol. ▪ Réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation pour promouvoir les meilleures pratiques et montrer leur bien-fondé au secteur. Le secteur recevra de l'information sur les façons d'optimiser la production et de réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement. ▪ Évaluer les options stratégiques qui permettraient de relever la capacité du secteur à gérer ses ressources en sol.
Amélioration de la santé de notre eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec le secteur et les intervenants, principalement des régions de productions végétale et animale intensives, pour améliorer leur capacité à réduire les risques de contamination de l'eau par le fumier ou les éléments nutritifs (azote et phosphore); et pour rehausser la capacité des secteurs de l'agriculture primaire et de la transformation agroalimentaire à gérer les ressources en eau et à en faire une utilisation plus efficace. ▪ S'adonner à des activités de recherche et de développement afin de mettre au point des méthodes, des technologies ou des pratiques de gestion novatrices et d'accroître notre compréhension des facteurs qui affectent la qualité et la disponibilité de l'eau. ▪ Réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation pour promouvoir les meilleures pratiques et montrer leur bien-fondé au secteur. Le secteur recevra de l'information sur les façons d'optimiser la production et de réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement. ▪ Évaluer les options stratégiques qui permettraient au public de disposer d'une alimentation sûre en eau de bonne qualité.

Orientation stratégique / Objectifs de la SDD II Engagements du Ministère	
1. Protection de nos ressources naturelles (suite)	
Amélioration de la qualité de notre air	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec le secteur et les intervenants à réduire les émissions attribuables à l'agriculture, qui altèrent la qualité de l'air, la couche d'ozone et contribuent au changement climatique. Ce faisant, nous nous assurerons que l'agriculture et l'agroalimentaire apportent leur contribution dans la réalisation des objectifs acceptés par le Canada en signant le Protocole de Kyoto et le Protocole de Montréal. ▪ S'adonner à des activités de recherche et de développement afin de mettre au point des systèmes d'exploitation agricole durables fondés sur des méthodes, des technologies ou des pratiques de gestion novatrices et d'accroître notre compréhension des facteurs qui influent sur la qualité de l'air, le changement climatique et de leurs effets en agriculture. ▪ Réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation pour promouvoir les meilleures pratiques et montrer leur bien-fondé au secteur. Ce dernier recevra de l'information sur les façons d'optimiser la production et de réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement. ▪ Évaluer les options stratégiques qui permettraient de relever la capacité du secteur à atténuer les effets sur l'air et la couche d'ozone et à s'adapter au changement climatique.
Augmentation de la diversité biologique en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec le secteur et les intervenants à accroître la connaissance et la compréhension de la biodiversité agricole et faire la preuve de l'importance de sa conservation. ▪ Investir dans la recherche et le développement sur les ressources génétiques végétales qui constituent une étape d'importance dans la mise au point de nouvelles variétés et de nouveaux usages pour les cultures traditionnelles, ainsi que dans la recherche à long terme pour accroître la connaissance et la compréhension de l'effet possible des végétaux dotés de caractères nouveaux sur les agro-écosystèmes. ▪ S'adonner à des activités d'éducation et de sensibilisation pour relever le taux de conservation, d'utilisation durable et d'amélioration de la biodiversité en agriculture.

Orientation stratégique / Objectifs de la SDD II Engagements du Ministère	
1. Protection de nos ressources naturelles (suite)	
Relèvement du taux de conservation de la biodiversité naturelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec le secteur, d'autres ministères et organismes fédéraux, les administrations provinciales et d'autres intervenants à relever le taux de conservation, d'utilisation durable et d'amélioration de la biodiversité naturelle, en particulier celle des agro-écosystèmes du Canada. ▪ Prendre un rôle de meneur et renforcer les connaissances de la science de la biodiversité et la capacité de réseautage du Canada et accroître la connaissance et la compréhension de l'importance de la biodiversité pour l'agriculture et pour le monde naturel, pour mieux sensibiliser à cette importance et à la nécessité de conserver la biodiversité. ▪ Prendre les moyens nécessaires pour que l'information et les connaissances recueillies sur la biodiversité naturelle soient transmises au secteur et au grand public.

Orientation stratégique / Objectifs de la SDD II	Engagements du Ministère
2. Un secteur prospère et viable respectueux de l'environnement	
Augmentation de la productivité par l'éco-efficience	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forger des partenariats avec d'autres ministères, le secteur agricole et agroalimentaire et d'autres intervenants afin d'accroître la compréhension et la prise de conscience de l'éco-efficience et d'encourager la mise au point et l'adoption d'outils, de technologies et de pratiques de gestion éco-efficientes.
Augmentation de l'investissement, l'accès aux marchés et la croissance des marchés des produits agricoles et agroalimentaires, des technologies et des connaissances qui contribuent à une agriculture durable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider le secteur à créer un climat d'affaires propice en intégrant les principes du développement durable dans ses stratégies d'investissement, par l'analyse du climat d'affaires propice au développement durable de certains pays et en faisant disparaître les obstacles au commerce. Nous nous emploierons à trouver le bon marché pour les produits, les technologies et la connaissance qui contribuent à une agriculture durable par l'élaboration d'information et de communication sur les possibilités qui s'offrent aux investisseurs nationaux et étrangers, et par la promotion de l'économie des sciences de la vie. ▪ Nous nous emploierons à trouver le bon marché pour les produits, les technologies et la connaissance qui contribuent à l'agriculture durable par l'élaboration d'information et de communication sur les possibilités qui s'offrent aux investisseurs nationaux et étrangers, et par la promotion de l'économie des sciences de la vie.

Orientation stratégique / Objectifs de la SDD II	Engagements du Ministère
3. Contribution du secteur agricole et agroalimentaire à la protection des collectivités	
Réduction des risques dans la lutte antiparasitaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec le secteur et les intervenants à réduire les risques attribuables à la lutte antiparasitaire. ▪ Concourir aux activités de recherche et de développement afin de mettre au point des produits antiparasitaires ou des méthodes de lutte à risque réduit et d'accroître notre compréhension de la lutte antiparasitaire en agriculture. ▪ S'adonner à des activités d'éducation et de sensibilisation pour promouvoir la lutte antiparasitaire intégrée et les meilleures pratiques et faire la preuve de leur efficacité au secteur. ▪ Évaluer les options stratégiques qui rendraient le secteur plus apte à faciliter l'adoption de produits antiparasitaires à risque réduit.
Dialogue public éclairé sur les enjeux agro-environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec le secteur et les intervenants à diffuser de l'information et des connaissances propices à une prise de décisions éclairées sur l'aménagement des terres. ▪ Diffuser de l'information sur les progrès du secteur vers une production agricole et agroalimentaire durable et communiquer avec les Canadiens pour déterminer et régler leurs préoccupations concernant l'intensification de la production agricole.
Des produits novateurs sains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler avec nos partenaires et d'autres intervenants pour placer le Canada dans la position d'un chef de file mondial et d'un centre d'excellence en matière de recherche, de production et de commercialisation d'aliments fonctionnels et de produits nutraceutiques novateurs, sains, de grande qualité, respectueux de l'environnement et efficaces, et élargir l'accès du consommateur à un large éventail de produits bénéfiques pour la santé.

Orientation stratégique / Objectifs de la SDD II	Engagements du Ministère
4. Intégration du développement durable dans les politiques, les programmes et les activités du Ministère	
Intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques et des programmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éduquer les analystes stratégiques et les cadres supérieurs sur le développement durable pour leur donner les connaissances, la capacité et les contacts nécessaires pour tenir compte de principes économiques, sociaux et agro-environnementaux lorsqu'ils formuleront des conseils en matière de politiques, de programmes ou de lois. ▪ Examiner les politiques, les programmes et les lois du Ministère sous l'angle du développement durable et, de concert avec d'autres ministères, intégrer l'analyse du développement durable dans l'élaboration de politiques. ▪ Produire et publier des analyses sur les options et les initiatives stratégiques clés puis évaluer comment cette information a été utilisée pour améliorer les résultats de l'analyse du développement durable.
Écologisation des activités du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'achat de biens et de services respectueux de l'environnement. ▪ Améliorer les pratiques de gestion des déchets. ▪ Améliorer le taux de conservation de l'eau et les méthodes de gestion des eaux usées. ▪ Améliorer la gestion et l'efficacité de l'utilisation de l'énergie dans les édifices. ▪ Améliorer les pratiques de gestion du parc automobile. ▪ Réduire les risques et les responsabilités pour le Ministère attribuables à l'aménagement des terres.

ORGANIGRAMME D'AAC



LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, CH. C-49, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION AGRICOLE</i>	L.R.C., 1997, CH. 20
<i>LOI SUR L'OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES (INOPÉRANTE)</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, CH. A-4, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LA VENTE COOPÉRATIVE DES PRODUITS AGRICOLES</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, CH. A-5, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES</i>	L.R.C., 1985, CH. A-6, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LA GÉNÉALOGIE DES ANIMAUX</i>	L.R.C., 1985, CH. 8 (4 ^e SUPPL.), MODIFIÉE
<i>LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX (INOPÉRANTE)</i>	L.C., 1987, CH. 38, S-6
<i>LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE</i>	L.C., 1994, CH. 38, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LES STATIONS AGRONOMIQUES</i>	L.R.C., 1985, CH. E-16, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LA MÉDIATION EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT AGRICOLE</i>	L.C., 1997, CH. 21
<i>LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE</i>	L.R.C., 1985, CH. 25 (3 ^e SUPPL.), MODIFIÉE
<i>LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES</i>	L.R.C., 1985, CH. F-3, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE</i>	L.C., 1991, CH. 22, MODIFIÉE
<i>LOI SUR L'AIDE À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX DE FERME (INOPÉRANTE)</i>	L.R.C., 1985, CH. L-10, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES</i>	L.R.C., 1985, CH. P-17, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, CH. P-18, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LES PAIEMENTS DE TRANSITION DU GRAIN DE L'OUEST</i>	L.C. 1995, CH. 17 ANNEXE II

Le ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

CODE CRIMINEL – ARTICLE 204	L.R.C., 1985, CH. C-46, MODIFIÉE (MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA)
<i>LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL – ALINÉA 10(2)(E)</i>	L.R.C., 1985, CH. E-22, MODIFIÉE (MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES)

Lois appliquées par des organismes extérieurs à AAC

<i>LOI SUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE</i>	L.C., 1995, CH. 40
<i>LOI SUR LES PRODUITS AGRICOLES AU CANADA</i>	L.R.C., 1985, CH. 20 (4 ^e SUPPL.)
<i>LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT</i>	L.R.C., 1985, CH. C-15, MODIFIÉE
<i>LOI SUR L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS</i>	L.C., 1997, CH. 6
<i>LOI SUR LES GRAINS DU CANADA</i>	L.R.C., 1985, CH. G-10, MODIFIÉE
<i>LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION</i>	L.R.C., 1985, CH. C-38
<i>LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE</i>	L.C., 1993, CH. 14, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LES OFFICES DES PRODUITS AGRICOLES</i>	L.R.C., 1985, CH. F-4, MODIFIÉE
<i>LOI SUR LES ALIMENTS DU BÉTAIL</i>	L.R.C., 1985, CH. F-9
<i>LOI SUR LES ENGRAIS</i>	L.R.C., 1985, CH. F-10
<i>LOI SUR L'INSPECTION DU POISSON</i>	L.R.C., 1995, CH. F-12
<i>LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES</i>	L.R.C., 1985, CH. F-27
<i>LOI SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX 1990</i>	CH. 21
<i>LOI SUR L'INSPECTION DES VIANDES</i>	L.R.C., 1985, CH. 25, 1 ^{er} SUPPL.
<i>LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES 1990</i>	CH. 20
<i>LOI SUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX 1990</i>	CH. 22
<i>LOI SUR LES SEMENCES 1985</i>	CH. S-8

¹ Ces lois ont été abrogées par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA). Par contre, les articles de la LPCA abrogeant ces lois ne sont pas encore en vigueur. Elles restent donc des lois pour lesquelles le ministre est responsable.

PERSONNES-RESSOURCES ET SITES INTERNET



Agriculture et
Agroalimentaire Canada
Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-1000

Nota : À moins d'indication contraire,
l'adresse du Ministère est le 930, avenue
Carling

Réseau World Wide Web :
<http://www.agr.ca>
Télnet : www.agr.ca
(login : guest)

Système d'affichage électronique :
Canada : 1-800-234-4410
Ottawa : (613) 759-1100

Voix ou télécopieur-sur-demande :
Canada : 1-800-346-2222
Ottawa : (613) 759-6650

**SOUS-MINISTRE ET
SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE**
Samy Watson
Sous-ministre
(613) 759-1101
watsonse@em.agr.ca

Diane Vincent
Sous-ministre déléguée
(613) 759-1090
vincentdi@em.agr.ca

**PERSONNES-RESSOURCES
DES DIRECTIONS GÉNÉRALES**
Yaprak Baltacioglu
Sous-ministre adjointe
**Direction générale
des politiques stratégiques**
(613) 759-7349
baltacioglu@em.agr.ca

Frank Brunetta
Directeur général intérimaire
**Direction générale de
l'examen des programmes**
(613) 759-6470
brunettaf@em.agr.ca

Mark Corey
Sous-ministre adjoint
**Direction générale des
services à l'industrie
et aux marchés**
(613) 759-7561
coreym@em.agr.ca

Bruce Deacon
Sous-ministre adjoint
**Direction générale de
la gestion intégrée**
(613) 759-6811
deaconb@em.agr.ca

Gordon Dorrell
Sous-ministre adjoint intérimaire
**Direction générale
de la recherche**
(613) 759-7794
dorrellg@em.agr.ca

Douglas Hedley
Sous-ministre adjoint
**Direction générale
des programmes financiers
pour l'agriculture**
(613) 759-7243
hedleyd@em.agr.ca

Lynden Hillier
Directeur exécutif
Secrétariat aux coopératives
(613) 759-7195
hilliel@em.agr.ca

Lynden Johnson
Directeur exécutif
Secrétariat rural
(613) 759-7133
johnsly@em.agr.ca

Elizabeth Massey
Directrice exécutive
**Agence canadienne
du pari mutuel**
Phase 2
6, promenade Antares, pièce 12
Nepean (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@em.agr.ca

Sharon McKay
Directrice générale
**Direction générale
des ressources humaines**
(613) 759-1196
mckays@em.agr.ca

George Shaw
Directeur général
**Direction générale
des communications**
(613) 759-7964
shawg@em.agr.ca

Bob Wettlaufer
Directeur général intérimaire
**Administration du rétablis-
sment agricole des Prairies**
Tour CIBC
1800, rue Hamilton, pièce 603
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
(306) 780-6545
wettlauferb@em.agr.ca

**PERSONNES-RESSOURCES
DU PORTEFEUILLE**
Cynthia Currie
Présidente
**Conseil national
des produits agricoles**
344, rue Slater
10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@em.agr.ca
Site Web : <http://nfpc-cnpa.gc.ca>

Ron Døring
Président
**Agence canadienne
d'inspection des aliments**
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
rdoering@em.agr.ca
Site Web : www.cfia-acia.agr.ca

Guy Jacob
Président
Commission canadienne du lait
1525, avenue Carling, pièce 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
gjacob@em.agr.ca
Site Web : www.cdc.ca

John J. Ryan
Président et PDG
Société du crédit agricole
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
Site Web : www.fcc-sca.ca

Barry W. Senft
Commissaire en chef
**Commission canadienne
des grains**
303, rue Main, pièce 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
(204) 983-2735
bsenft@cgc.ca
Site Web : www.cgc.ca

